

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2025

PRÉSENTS :

MME CLOET ANN,

BOURGMESTRE-PRESIDENTE ;

M. VAN GYSEL PASCAL, M. HARDUIN LAURENT, M. VACCARI DAVID, M. VARRASSE SIMON, MME DE WINTER CAROLINE, MME
ROGGHE ANNE-SOPHIE, M. JOUEN CEDRIC

ECHÉVINS ;

MME VALCKE KATHY,

PRESIDENTE DU CPAS ;

M. CASTEL MARC, MME VANDORPE MATHILDE, MME AHALLOUCH FATIMA, M. MOULIGNEAU FRANÇOIS, MME NUTTENS REBECCA,
M. RADIKOV JORJ, M. GISTELINCK JEAN-CHARLES, M. HACHMI KAMEL, MME HOSSEY GAËLLE (JUSQU'AU POINT 44 DE LA SEANCE
PUBLIQUE), M. LOOSVELT PASCAL (JUSQU'AUX QUESTIONS D'ACTUALITE VILLE), M. ROUSMANS ROGER, MME DEMETS SOPHIE, MME
VANDENBUSSCHE MARTINE (EXCUSEE), M. MOREL THIBAUT, MME PROUVOST SOPHIE, M. LECLERCQ VICTOR, M. VARRASSE
SEBASTIEN (ABSENT DU 27 AU 29EME POINT DE LA SEANCE PUBLIQUE), M. BRACQ CHARLES, M. MERCIER STEVE, M. PROVIS EMMANUEL,
M. LELOUP PASCAL, M. SOETE SYLVAIN, M. BENYACOUB ABDEL, M. CARRETTE MAXIME, MME CARRETTE NATHALIE, M. NYS JEAN-
PIERRE, MME CHRISTIAENS VERONIQUE, MME BRACHOT ISABELLE ;

CONSEILLERS COMMUNAUX ;

MME BLANCKE NATHALIE,

DIRECTRICE GENERALE.

Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 19 h 05'.

Mme la PRESIDENTE : Bienvenue à toutes et à tous. Bienvenue à chacun et chacune d'entre vous présent ce soir ainsi qu'à celles et ceux qui nous suivent en direct. Je dois excuser Martine VANDENBUSSCHE. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres conseillers à excuser. Nous passons à l'ordre du jour du Conseil communal. Il y a 3 questions d'actualité posées en Conseil communal. La première est posée par Thibault MOREL pour le groupe PTB. Elle fait référence au projet des 3 Herseaux. La deuxième est posée par Fatima AHALLOUCH pour le groupe PS et porte sur le même sujet. La troisième est posée par Sophie DEMETS pour le groupe PS. Elle aborde les travaux dans la rue du Dragon. Il y a 2 questions posées en Conseil de Police. La première est posée par Fatima AHALLOUCH pour le groupe PS. Il est question de vol et de dégradation de véhicules et de tentatives de cambriolage à Mouscron. La deuxième est posée par Thibault MOREL pour le groupe PTB. Elle concerne l'insécurité dans la rue du Christ.

A. CONSEIL COMMUNAL

1^{er} Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Mme la PRESIDENTE : Je passe au 1er point qui est l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques ou pouvons-nous approuver ce PV ? OK. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est ensuite approuvé à l'unanimité des voix.

2^{ème} Objet : COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ – DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES EFFECTIFS ET SUPPLÉANTS – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Mme la PRESIDENTE : En sa séance du 25 janvier 2025, notre Assemblée a décidé de procéder au renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, CCATM, conformément au Code du Développement Territorial, ou CoDT. Après avoir réalisé toutes les formalités relatives à l'appel public, le Collège revient aujourd'hui vers le Conseil pour communiquer la liste des 48 candidatures réceptionnées. 3 d'entre elles ne sont pas recevables. 2 personnes ne sont pas domiciliées sur notre territoire. Une personne ne peut être désignée à titre individuel ou représentant une association étant donné qu'elle est membre du Conseil communal. Une seule personne, à savoir M. Christophe Yzerbyt s'est porté candidat au titre de président. Il y a donc 45 candidatures valables auxquelles viennent s'ajouter celles du quart communal transmises par les chefs de groupe. Nous vous proposons d'approuver la liste des membres effectifs et suppléants, de désigner M. Yzerbyt en qualité de président, ainsi qu'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur. Pour le vote.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 35 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

3^{ème} Objet : ACQUISITION RUE DE ROUBAIX 342 ET 344

Mme la PRESIDENTE : Nous revenons vers le Conseil concernant les acquisitions rue de Roubaix 342 et 344 pour le futur abri de nuit et de jour, ainsi que la construction d'une nouvelle crèche. Suite au rapport d'expertise, les discussions avec les propriétaires et vu les projets d'actes proposés par la notaire, nous proposons d'acquérir pour cause d'utilité publique le bien situé rue de Roubaix 342 pour un montant de 150.000 € et le bien situé rue de Roubaix 344 pour un montant de 430.000 €. Les 2 acquisitions font l'objet d'un subside de la PIV. Pour le vote.

Mme DEMETS : Il y aura une intervention s'il vous plaît.

Mme AHALLOUCH : Bonsoir à tous. Une petite intervention sur ce point-là. On l'a déjà dit mais je me permets ici de le rappeler. C'est seulement aujourd'hui que vient le point sur l'acquisition de ces 2 bâtiments en vue de faire un abri de nuit et un abri de jour. Depuis le début, on a demandé à ce que le travail de fond puisse aussi se faire avec tous les membres du Conseil. Il me semblait pourtant, lors de la présentation de la Déclaration de Politique Communale, d'avoir été même assez encourageante à ce niveau-là en disant qu'on serait soutenant. Il me semble qu'en fait l'autocollant vendu est déjà mis. En réalité, on a l'impression d'apprendre de nouveau les choses par la presse. C'est comme ça qu'on l'apprend. Et ici, tout ça vient en bout de course. Le projet n'est pas terminé mais ce que je demande formellement ici, c'est qu'on puisse être associé quand même à ce projet qui est un projet d'envergure, qui a quand même alimenté pas mal de débats ici. On a une commission Affaires Sociales. Je pense que ça pourrait être tout à fait être à propos afin que l'on puisse en discuter en amont et pas seulement une fois que tout est plié comme c'est le cas ici. Il me semblait qu'il y avait une volonté de faire autrement. Je tenais ici à le rappeler. Évidemment qu'on soutiendra ce projet mais je pense que sur la méthode, on peut revoir certaines choses. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Vous dites que tout est plié. Non, tout n'est pas encore plié. Oui, il y a une décision qui a été prise. Ici, c'est une première étape. Et donc, si cette étape passe maintenant au Conseil communal, c'est parce qu'il fallait d'abord recevoir les projets d'actes de la notaire avant de faire passer ce point en séance du Conseil. Mais c'est clair qu'il y aura encore plusieurs réunions auxquelles vous serez conviés. Il y aura encore des réunions citoyennes avec les riverains. C'est une première étape. Je pense que ce travail de fond avec les membres du Conseil pourra encore avoir lieu très sincèrement.

Mme AHALLOUCH : Alors merci en tout cas de nous faire la proposition ici ferme de nous solliciter quand on aura un peu avancé sur le projet et qu'on puisse vraiment avoir aussi notre mot à dire sur ce type de projet. Parce qu'ici, même en interne, en groupe de travail ou par exemple avec les chefs de groupe, absolument rien n'a fuité alors qu'on a déjà eu des huis-clos, des choses de ce type-là où on a pu discuter d'autres thématiques. Enfin, si la volonté est de nous associer, alors c'est très bien.

Mme la PRESIDENTE : Pour le vote.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 35 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) contre 1 (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

4^{ème} Objet : PATRIMOINE – OPÉRATIONS PATRIMONIALES – APPROBATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAL – MODIFICATION

Mme la PRESIDENTE : En sa séance du 16 décembre 2024, le Conseil a approuvé la délégation de ses compétences concernant les conditions et les modalités de la procédure d'attribution des contrats relatifs à des opérations immobilières et les conditions contractuelles qui régissent l'opération. Cependant, un flou existait concernant les acquisitions patrimoniales. Suite à une clarification des textes apportés par l'Union des Villes et des Communes Wallonnes, il est donc désormais possible pour le Conseil de déléguer cette compétence au Collège pour toutes les opérations immobilières d'un montant estimé inférieur à 120.000 € dont les acquisitions. Ces délégations permettront une gestion simplifiée et plus rapides des dossiers concernés dont principalement des reprises de voirie, des achats de petites parcelles de terrain. Nous vous proposons d'approuver cette délégation de compétence du Conseil au Collège. Pour le vote.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 23 voix (Les Engagés, MR, ECOLO) contre 4 (PS) et 9 abstentions (PTB, Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

5^{ème} Objet : SERVICE JURIDIQUE - ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION POUR LA POSE DE BUSES ET FERMETURE DU FOSSÉ - RUE DES PÈLERINS 91 À MOUSCRON

Mme la PRESIDENTE : La propriétaire du bien situé rue des Pèlerins, 91 à Mouscron a pris contact avec notre Administration dans le cadre d'une demande d'intervention en vue de la fermeture d'un fossé et la pose de buses dans le fond de sa propriété impliquant la pose d'un réseau d'égouttage. Cette demande intervient afin d'éviter l'effondrement de son terrain à la suite de travaux effectués il y a quelques années pour lesquels la propriétaire n'avait pas été avertie. Ces travaux peuvent être réalisés via le droit de tirage IPALLE. Cependant, une convention entre la Ville

et le propriétaire du terrain est nécessaire en vue de créer une servitude d'égouttage. Nous vous proposons d'approuver cette convention. Pour le vote.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

6^{ème} Objet : DA1 – PGAGS – MARCHÉ DE TRAVAUX – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DIT « CENTR'EXPO » - PRW PROJET 49 – RATIFICATION DE LA DÉCISION DU COLLÈGE COMMUNAL APPROUVANT L'AVENANT N°1

Mme la PRESIDENTE : Alors que les travaux de rénovation énergétique du Centr'Expo battent leur plein, une déformation majeure des charpentes a été découverte dans les salles verte, jaune et bleue. Les charpentes de la salle rouge du grand hall et des bureaux n'ont pas encore pu être vérifiées, mais un état similaire est à présager. Des observations ont été menées en avril 2004. Elles n'ont pas permis de détecter de problèmes provenant de la charpente en bois. Celle-ci était accessible via quelques rares endroits, ce qui ne permettait pas non plus de contrôle en profondeur. Dans le rapport, bien qu'il était indiqué que des contrôles supplémentaires seraient nécessaires pour vérifier la structure dans son ensemble et corriger si besoin d'éventuels défauts, il n'était pas question de refaire toute la charpente. Considérant que la dépose et la réalisation d'une nouvelle charpente sont nécessaires et préalables à la bonne exécution des travaux de rénovation énergétique du bâtiment, le Collège communal a pris la décision en urgence d'approuver l'avenant numéro 1 du marché pour le montant supplémentaire de 2.605.615 €. L'avenant a été validé par notre tutelle. Nous n'avions pas la possibilité d'attendre les modifications budgétaires numéro 1 au risque de ne pas respecter les délais imposés par les subsides qui s'élèvent à 4.259.200 €. Nous vous proposons donc de ratifier la décision prise par le Collège à ce sujet.

Mme DEMETS : Oui, merci. Donc je voudrais intervenir sur ce point. En fait ici, on nous demande quand même pas rien. Une augmentation de plus de 50% du coût initialement prévu. Ce montant nous semblait déjà exorbitant. Il fallait faire la rénovation énergétique, ça c'est certain. 6.000.000 d'euros plus ou moins pour des raisons environnementales très certainement, mais aussi budgétaires. Combien d'années faudrait-il pour amortir le coût initial, et maintenant augmenté de 2,6 millions, si on devait le prendre en compte en fonction des factures d'énergie. Je m'explique. On aurait pu envisager de réduire la consommation énergétique dans d'autres bâtiments, services et envisager un nouveau bâtiment. Ce problème de charpente a-t-il été pointé lors de l'élaboration du marché par les services internes de la Ville? Pourquoi la charpente n'a-t-elle pas fait l'objet d'un examen plus approfondi en tenant compte forcément de l'âge du bâtiment au moment de l'élaboration du marché? Il aura suffi d'enlever quelques couches durant l'exécution du chantier pour se rendre compte du problème. D'autres entreprises avaient-elles remis une offre pour ce projet? L'une d'entre elles avait-elle pointé ce problème? Et ce supplément de 2,6 millions est recalculé dans le subside ou s'agit-il de le financer sur fonds propres? Merci.

M. VAN GYSEL : Juste 2 petits constats. Le premier constat, il faut savoir que quand on a décidé de retravailler le Centr'Expo, on avait des fuites importantes et de plus en plus récurrentes sur la toiture. La DT2 devait intervenir quasi tous les mois. Tu l'as dit, c'était devenu une passoire énergétique. Donc on a profité du Plan de relance 49 de la Région wallonne pour pouvoir investir et retravailler sur cette toiture. Qu'est-ce que tu me disais donc? Oui, pour la charpente. Je ne suis pas architecte, mais c'est clairement un cas d'école, pour en avoir beaucoup discuté avec mon équipe. Ils ont, pour faire les analyses préliminaires, réalisé plusieurs ouvertures de plus ou moins 20 m² quand même, ce n'est pas rien, pour vérifier cette charpente et pour la montrer à ceux qui venaient faire les travaux. C'est impossible de voir ça si on n'a pas enlevé la totalité du faux-plafond. Quand vous allez dans la salle maintenant, vous voyez sur toute la longueur, il faut quand même se rendre compte de la distance. Vous voyez seulement à ce moment-là la charpente qui est vraiment arquée. Mais si vous regardez ça sur quelques mètres, vous ne pouvez pas vous en rendre compte, c'est impossible. Donc forcément, les entrepreneurs qui sont venus vérifier n'ont pas pu se rendre compte de la situation et n'ont pas relevé ce défaut-là.

Mme DEMETS : Mais en fait, on voulait savoir parce que, vu l'âge du bâtiment, on pouvait se douter et vu les rénovations qui avaient déjà été effectuées, on pouvait quand même avoir un doute sur la vétusté en fait de la charpente quand même, parce qu'il y a souvent eu des rénovations, des petites rénovations et pas d'ampleur comme celle-là. Et donc du coup c'est ça ma question dans le sens où est-ce qu'on aurait pu envisager un autre projet pour le bâtiment que de le rénover par exemple?

M. VAN GYSEL : Je répète ce que je viens de dire avant. Tôt ou tard, il aurait fallu intervenir. Je répète, tous les mois, la DT2 devait intervenir pour des fuites. Si on laissait le hall Centr'Expo dans cet état-là, on se serait retrouvé à un moment donné confronté à des champignons. Enfin voilà. Les fuites étaient récurrentes. Donc, on n'avait pas le choix, il fallait intervenir. Quant au fait de se rendre compte que cette charpente était dans cet état-là, non, on ne pouvait pas le savoir, vraiment.

Mme AHALLOUCH : Je peux compléter les questions. Vous dites que vous avez fait par coup de sondes jusqu'à 20 m², donc je suppose que vous êtes allés dans différentes salles pour pouvoir le faire. Et où se situe alors maintenant le problème par rapport aux endroits où vous avez fait le coup de sondes? Donc aujourd'hui le problème se trouve où? Donc il y a 20 m² qui étaient indemnes, où il ne se passait rien et puis sur le reste...

M. VAN GYSEL : Je n'ai pas dit qu'il ne se passait rien, mais sur 20 m², tu ne peux pas te rendre compte que la charpente dévie sur toute sa longueur. C'est impossible à voir sur un si petit espace.

Mme AHALLOUCH : Et cette visite avec les entrepreneurs, elle s'est faite au moment de l'élaboration du marché, avant remise de prix?

M. VAN GYSEL : Je vais laisser Nathalie répondre.

Mme BLANCKE : La visite avec les entrepreneurs se fait au moment où le cahier des charges a été finalisé, validé par le Conseil communal et au moment où il est publié. Et donc là, ce sont les entrepreneurs qui veulent remettre offre. Dans cette offre, il y a une visite qui est une visite obligatoire. Et donc ils viennent voir et ils voient les endroits aussi et le rapport de l'ingénieur en stabilité qui avait été établi sur base de ces investigations qui avaient été faites et sur base de ces endroits où on avait enlevé la sous-couche et un morceau de la couverture pour voir ce qui se passait en dessous. Alors, il faut savoir différencier les 2 complexes de toiture. C'est qu'il y a le haut de la toiture qui est ce qui recouvre la toiture, c'est ça qui faisait l'objet de nombreux trous et c'est ça qui faisait qu'il y avait des fuites, mais il y avait une réelle, on pensait vraiment que toute la structure en dessous de ce complexe supérieur de toiture était bon. Parce qu'effectivement, quand on a ouvert, on ne voyait qu'une portion de la longueur de la poutre et on ne voyait pas le fait qu'elle fléchissait autant puisqu'on ne le voyait que sur une petite distance.

Mme AHALLOUCH : C'est quand même particulier sur un marché aussi important. Il me semble que c'est un service interne à la Ville qui a constitué ce cahier des charges. On peut quand même reconnaître que là il y a quand même une difficulté, voire un manquement. Ce n'est pas rien, on nous demande pas loin de 3.000.000 d'euros en supplément alors que on était déjà sur des montants importants. Alors ici ce marché de travaux, c'est l'entreprise qui a remporté le marché qui continue. Il n'y a pas un nouvel appel à offre.

Mme la PRESIDENTE : On a été validé. L'avenant a été validé par la tutelle.

M. VAN GYSEL : Non, il n'y a pas eu de manquement, Fatima. C'est impossible. Même l'ingénieur qui a confirmé les dires de nos équipes ne pouvait pas se rendre compte. Ils sont montés dans la sous-toiture, on ne pouvait pas le voir. Il faut une fois aller sur place, c'est impossible à déterminer si tout n'est pas enlevé. On ne peut pas le savoir.

Mme DEMETS : Et du coup, je me permets de rebondir sur la question du subsidie en fait qui avait été accordé. Du coup, est-ce que ce sera recalculé?

Mme la PRESIDENTE : Non.

Mme DEMETS : Donc du coup, ce sera sur fond propre alors.

Mme la PRESIDENTE : Alors pour le vote pour le PS.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 23 voix (Les Engagés, MR, ECOLO) et 13 abstentions (PS, PTB, Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

7^{ème} Objet : DA1 – PGAGS – MARCHÉ DE TRAVAUX – DÉMOLITION D'HABITATIONS SISES RUE DES TAILLEURS ET RUE DES CORDONNIERS – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Mme la PRESIDENTE : Dans le cadre de la Politique des Grandes Villes et de la Perspective de Développement Urbain et dans le respect du Schéma directeur des abords du Mont-à-Leux, donc pour les rues Cordonniers, Tailleurs, Plaquette, il y a lieu de démolir des habitations situées rue des Cordonniers et rue des Tailleurs. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 127.730 €, TVA comprise. Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. Nous vous proposons d'approuver le montant estimé, le cahier des charges et le mode de passation de ce marché.

Mme DEMETS : Il y aurait une intervention.

Mme AHALLOUCH : Alors ce dossier de revitalisation du Mont-à-Leux a aussi occupé pas mal de notre temps ici en Conseil. Mais finalement, l'essentiel de ce qu'on nous fait passer ici, c'est on achète des maisons et on a prévu de les détruire parce qu'ici on nous passe ce montant-là. Donc 127.000 € pour détruire des habitations pour lesquelles on a dû d'abord payer pour les acquérir. Donc en fait, c'est un projet qui commence à chiffrer sans forcément voir le résultat sur le terrain pour l'aménagement et la revitalisation de ce quartier qui a été délaissé pendant des décennies, on peut le dire. On a même eu, juste avant la campagne électorale, un travail de fond qu'on a commencé. On est allé voir les habitants du Mont-à-Leux pour leur demander leur avis sur la revitalisation et on a mandaté d'ailleurs un service externe à la ville qui a été payé pour ça, alors qu'on a du personnel, des gens qui travaillent dans les Affaires sociales, l'Urbanisme et j'en passe. Et donc on a payé cet organisme pour aller consulter les habitants du Mont-à-Leux et voir un peu ce qu'ils attendaient. De nouveau, on aimerait pouvoir être associé à ce projet qui est aussi d'envergure et qu'on puisse aussi aller au-delà d'une simple acquisition, démolition, parce que là, je pense que les chiffres, si on devait avoir le chiffre global et je vous adresserai une question écrite, ce sera plus complet et je peux comprendre qu'ici on n'ait pas forcément tous les chiffres, mais combien on a payé déjà pour acquérir des maisons, les démolir ? Et en fait l'essentiel du budget qui va aller à la revitalisation du Mont-à-Leux risque d'aller uniquement vers ce type de projet.

Mme la PRESIDENTE : Donc je peux vous rassurer, il y a une Commission portant sur la PST et la PDU qui est prévue fin août et donc là vous aurez toutes les explications au niveau de tout ce dossier de réaménagement du quartier frontalier du Mont-à-Leux avec voilà tout le cheminement du projet : où en est le projet, la suite des démarches, tous les chiffres au niveau donc financier, ce qui a déjà été réalisé au niveau des aménagements infrastructures, etc. Depuis la genèse du projet et tout ce qui reste encore à faire. Donc là, ça fera l'objet d'un point très important lors de cette Commission PST-PDU.

Mme AHALLOUCH : Merci pour la réponse. Si je peux me permettre, quand on présente le PDU et le PST, il y a quoi 600 pages, 800 pages ? Je ne sais plus. Il y a combien de projets qui sont dans le PST ? C'est une brique, c'est une encyclopédie et donc ma crainte, c'est que ça se retrouve noyé.

Mme la PRESIDENTE : Non ce sera pas noyé.

Mme AHALLOUCH : C'est un point important si je peux me permettre.

Mme la PRESIDENTE : Parce qu'il y aura vraiment un focus spécifique sur ce dossier-là.

Mme AHALLOUCH : Alors on y sera attentif parce que s'il est noyé parmi 800 projets, ce sera une difficulté.

Mme la PRESIDENTE : Non, il ne sera certainement pas noyé dans les 800 projets. Pas du tout. Pour le vote pour le PS ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 31 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PTB) et 5 abstentions (PS, Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

8^{ème} Objet : DA1 – PGAGS – MARCHÉ DE TRAVAUX – SENTIER PARMENTIER – AMÉNAGEMENT SURFACIQUE D'UNE VENELLE CYCLO/PIÉTONNE AVEC ACCESSIBILITÉ POUR LES GARAGES – PIC/PIMACI 2022-2024 – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Mme la PRESIDENTE : Le présent marché de travaux consiste à démolir le revêtement hydrocarboné, à reprofiler la fondation existante, à renouveler la couche d'usure du revêtement hydrocarboné et à réaliser une remise sous profil d'accotement du sentier Parmentier qui est une liaison en mode doux reliant la rue du Congo en 2 endroits. Alors ces travaux sont intégrés dans notre Plan d'Investissement Communal PC 2022-2024 et dans notre Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité, donc PIMACI, 2022-2024. Les travaux sont subsidiés à concurrence de 50 % pour le renouvellement du revêtement hydrocarboné et de 80 % pour l'enduisage d'une bande cyclable suggérée par le Service Public de Wallonie. Le montant estimé de ces travaux s'élève à 248.447 € TVAC. Nous vous proposons d'approuver le montant estimé, le cahier des charges et le mode passation de ce marché, à savoir la procédure ouverte. Alors pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 35 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

9^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-LÉGER – COMPTE 2024

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons de fusionner les points 9 à 17 concernant les comptes 2024 des fabriques d'église Saint-Léger, Saint-Antoine de Padoue, Saint-Amand, Bon Pasteur, Saint-Barthélemy, Saint Jean-Baptiste, Notre-Dame Reine de la Paix, Christ Roi et Sainte Famille. Est-ce que cela vous convient ? Alors je passe au vote. (vote nominatif)

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

10^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE PADOUE – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

11^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-AMAND – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

12^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE BON PASTEUR – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

13^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-BARTHÉLÉMY – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

14^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

15^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME REINE DE LA PAIX – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

16^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE CHRIST-ROI – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

17^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE FAMILLE – COMPTE 2024

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

18^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-BARTHÉLÉMY – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 POUR L'EXERCICE 2025

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons de fusionner les points 18 à 23 concernant les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2025 des fabriques d'église Saint-Barthélemy, Bon Pasteur, Saint-Antoine de Padoue, Sainte Famille, Saint-Léger et la modification budgétaire n°2 pour la fabrique d'église Saint-Léger. D'accord, pour regrouper ? Alors je passe au vote. (vote nominatif)

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

19^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE BON PASTEUR – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 POUR L'EXERCICE 2025

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.
(voir délibération ci-jointe).

20^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE PADOUE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 POUR L'EXERCICE 2025

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

21^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE FAMILLE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 POUR L'EXERCICE 2025

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

22^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-LÉGER – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 POUR L'EXERCICE 2025

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

23^{ème} Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-LÉGER – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 POUR L'EXERCICE 2025

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

24^{ème} Objet : PROLONGATION DU DÉLAI DE TUTELLE SPÉCIALE D'APPROBATION – FABRIQUES D'ÉGLISE

Mme la PRESIDENTE : Lors du Conseil du mois d'avril, nous avons approuvé la prolongation du délai de tutelle spéciale concernant une liste de dossiers pour lesquels l'avis de l'évêché n'avait pas encore été remis. Pour les fabriques d'églises Saint-Paul et Saint-Maur, l'avis de l'évêché n'a toujours pas été réceptionné avant l'échéance de transmission des points à inscrire de notre séance d'aujourd'hui. Les délais de tutelle seront susceptibles d'arriver à échéance entre 2 séances du Conseil communal. Il y a donc lieu d'introduire une nouvelle demande de prolongation du délai de tutelle spéciale d'approbation de 20 jours supplémentaires, à dater de la réception de l'avis de l'évêché, afin de permettre à l'administration communale d'analyser les dossiers listés pour le Conseil communal du 23 juin 2025. Je passe à nouveau au vote. (vote nominatif)

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 27 voix et 9 abstentions.

(voir délibération ci-jointe).

25^{ème} Objet : CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE – COMPTE BUDGÉTAIRE – BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS – EXERCICE 2024

Mme la PRESIDENTE : Il y a lieu pour notre assemblée d'approuver le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan du CPAS pour l'exercice 2024. Je cède la parole à la Présidente du CPAS, Mme Kathy VALCKE.

Mme VALCKE : Merci Madame la Bourgmestre. Donc le compte que je vais vous présenter a été commenté, voté et approuvé lors du Conseil de l'Action Sociale du 23 avril 2025. Lors de cette séance, nous avons bien évidemment répondu à l'ensemble des questions des conseillers de l'action sociale. Avant d'entamer la présentation du compte 2024, je tiens à remercier Gautier MESTDAG, Directeur général, et Laurence LEFEBVRE, Directrice financière, ainsi que l'ensemble du personnel du CPAS qui s'investit au quotidien et met en œuvre ses compétences multiples au service des bénéficiaires. Analyse générale du compte budgétaire. Le compte budgétaire est le reflet de l'exécution du budget au cours de l'exercice. Il récapitule, après la clôture de l'exercice, la mesure dans laquelle les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses ont été réellement réalisées. Résultat budgétaire et comptable. Le résultat budgétaire du service ordinaire s'élève à 4.245.250,28 €. Ce résultat plus que positif peut s'expliquer d'une part par une régularisation de cotisations de responsabilisation de 2023 à hauteur de plus de 2.000.000 €. D'autre part, par des recettes plus importantes que prévues et des dépenses plus faibles que prévues notamment en termes d'énergie et d'aide sociale. Le résultat budgétaire du service extraordinaire présente un mali de 1.446.227,04 €. Les finances des différents projets en cours sont à prévoir en 2025. Il y a lieu d'injecter les résultats budgétaires dans une modification budgétaire 2025 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Analyse des dépenses. Au niveau des dépenses, le CPAS affiche

une structure classique organisée autour de 4 fonctions qui sont les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transfert et les dépenses de dettes. En 2024, les dépenses de personnel s'élèvent à 32.677.166,83 € ce qui représente 53 % du total des dépenses. Cette proportion importante des dépenses du personnel se justifie par nos activités de service aux personnes nécessitant plus de ressources humaines, services sociaux, maisons de retraite, aides ménagères que de matières premières. Les objectifs fixés dans le plan de gestion, à savoir de ne pas dépasser les 57 % de dépenses de personnel, les 9 % de dépenses de fonctionnement et les 6 % de dépenses de dettes sont respectés. Analyse des recettes. Au niveau des recettes, de manière très évidente, vu les missions du CPAS, 16 % des recettes viennent de nos facturations comme l'hébergement en maison de retraite ou les repas à domicile. Ce qui implique 84 % des transferts extérieurs. Les recettes que reçoit le CPAS sont principalement destinées à couvrir les dépenses du personnel. La contribution communale, quant à elle, couvre son déficit. Outre la facturation de nos services, hébergements, maisons de repos, repas à domicile, facturations diverses, le CPAS est essentiellement financé par des apports extérieurs. Recettes de transfert. Les recettes proviennent principalement du financement fédéral, des aides sociales et des interventions INAMI dans le cadre de la gestion des maisons de repos. Parmi les recettes de transfert, notons que le CPAS a pu compter sur le soutien indéfectible de la Ville. Je les remercie. La dotation communale se monte à 13.177.862,92 € en 2024, soit 24,67 % des recettes de transfert. Analyse des services. La comparaison avec les années précédentes doit se faire avec beaucoup de prudence. La comptabilisation des subventions pour le personnel APE a été revue par la Région Wallonne. Cette révision génère dès lors des déficits plus importants. La subvention APE est d'un montant de 3.353.598,72 €. Une répartition via la facturation interne a été faite à partir du compte 2024. Analyse des services. On est au service social de première ligne. En parcourant les différents services, nous pouvons constater que pour 2024, le coût du service social de première ligne est de 3.545.416,90 €. Pour le service d'insertion professionnelle. Le coût de l'insertion socioprofessionnelle en 2024 se monte à 818.218,16 €. L'insertion socioprofessionnelle est l'un des axes que la Région Wallonne souhaite renforcer au sein des CPAS. L'idée est d'aider les bénéficiaires à retrouver une autonomie grâce au travail. Cet axe sera sans doute renforcé dès janvier 2026 suite aux exclusions du chômage après 2 ans. Nous devons en tenir compte lors de l'élaboration du budget que j'aurai le plaisir de vous présenter en octobre prochain. Service de médiation de dettes, Cellule Energie. Le coût de la médiation de dettes en 2024 s'élève à 514.386,95 €. Les conséquences de l'inflation, de l'augmentation des prix de l'énergie et de la crise financière qui a découlé continuent d'impacter le service de médiation de dettes. Le nombre de demandes s'est stabilisé. Il y a eu beaucoup de dossiers ouverts, les assistants sociaux ont aussi été très sollicités en termes de prévention et de demande d'informations, notamment à cause de la diminution du pouvoir d'achat, des ménages à faibles revenus. Il y a d'ailleurs fort à parier que les exclusions du chômage auront aussi un impact sur le nombre de personnes qui feront appel aux services de médiation de dettes suite à une diminution des revenus du ménage. En effet, le service de médiation de dettes et de gestion budgétaire ne s'adressent pas seulement aux personnes bénéficiaires du revenu d'intégration. Les travailleurs "pauvres", comme on les appelle pudiquement dans notre société, ont vu leur pouvoir d'achat fortement dégradé nécessitant de faire des choix cornéliens dans les factures à payer. Le public n'est plus vraiment le même que lors de la création du service. Aujourd'hui, beaucoup de gens s'endettent juste pour pouvoir subvenir aux besoins de première nécessité. Les situations sont de plus en plus difficiles à gérer et nécessitent aussi que les travailleurs sociaux passent plus de temps sur chaque dossier. D'où la nécessité d'engager du personnel. On passe aux maisons de repos. Au vu du boni en maison de repos, une somme de 200.000 € a été transférée du service ordinaire vers le service extraordinaire pour le financement de petits investissements. On peut noter aussi que les dépenses de personnel sont en augmentation. On peut imputer ceci en partie à l'application de l'IFIC qui est la nouvelle manière de calculer les salaires imposée par la Région Wallonne. D'autre part, l'absentéisme croissant est aussi en cause. Dans les maisons de repos où les normes de personnel doivent être respectées et où le service doit être assuré 24h/24, le remplacement du personnel absent est une nécessité. Trouver du personnel soignant pour remplacer les absents représente un casse-tête incroyable mais aussi un coût. À noter qu'il n'est pas rare de devoir remplacer le remplaçant ce qui entraîne assurément une surcharge de dépenses. La crèche Île aux trésors. L'Île aux trésors présente un déficit structurel inévitable mais maîtrisé lié notamment aux charges d'emprunts pour le nouveau bâtiment de la crèche. Les repas à domicile. 108.895 repas livrés en 2023, nous sommes passés à 97.115 en 2024. On a perdu +/- 10.000 repas. Le prix du repas était de 6,25 € en 2024. Je peux continuer pour le budget Madame la bourgmestre ?

Mme la PRESIDENTE : Oui, continuez et après, on verra les questions des membres de l'Assemblée.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 28 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, Chez Nous) et 8 abstentions (PTB).

(voir délibération ci-jointe).

26^{ème} Objet : CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE – BUDGET 2025 – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 – SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Mme VALCKE : Merci. Modification budgétaire ordinaire. Le Conseil de l'Action Sociale a voté une modification budgétaire ordinaire lors de sa séance du 23 avril 2025. La modification budgétaire est équilibrée suite à l'injection du résultat de 2024 et à l'adaptation des dotations communales. Modification budgétaire extraordinaire. Le Conseil de l'Action Sociale a voté une modification budgétaire extraordinaire lors de sa séance du 23 avril 2025. La modification budgétaire est équilibrée suite à l'injection du résultat 2024. Merci beaucoup pour votre attention.

Mme la PRESIDENTE : Un grand merci Madame la Présidente pour ce premier exercice en tant que Présidente du CPAS, bravo à vous. Oui, je passe la parole.

Mme AHALLOUCH : Merci, je ne serai pas très longue sur cette intervention concernant le CPAS. Alors on le sait, il y a des éléments qui ne dépendent pas des pouvoirs locaux et qui viennent plomber les finances communales, notamment la cotisation de responsabilisation. On voit qu'il y a une dotation communale de 13.000.000 € pour le CPAS et à côté de ça, on sait aussi que les revenus d'intégration sont en augmentation. Je ne sais pas si vous avez donné le chiffre, cette fois-ci, mais je pense que les derniers étaient autour de 1.600 personnes qui vivent du revenu d'intégration sociale à Mouscron. Alors on sait que cette situation, elle va s'aggraver, vous en avez vaguement parlé dans votre intervention, parce qu'on sait que des personnes vont être exclues du chômage. Pas de nulle part. Ce n'est pas un truc qui tombe du ciel. C'est bien une décision du Gouvernement Arizona, donc c'est bien le MR et Les Engagés qui sont à la manœuvre et qui ont pris cette décision donc d'exclure du chômage les gens après une certaine période. Alors on dit que ces personnes-là vont se retrouver au CPAS, j'ai envie de dire dans le meilleur des cas, parce qu'aujourd'hui on sait très bien qu'en fait, il y a toute une partie de la population qui ne va même pas pouvoir bénéficier de ce revenu d'intégration parce que cohabitante. Et donc dans ces cas-là, mais on va tenir compte du revenu de la personne qui cohabite pour voir si la personne a droit ou pas à un RIS. Soit admettons. Donc ça, on a toute une frange de la population qui va être concernée par ça, ils vont être exclus de tout revenu. Je ne sais pas si on s'imagine. À côté de cela, on sait aujourd'hui qu'on va avoir une augmentation de cette demande de revenus d'intégration et je voulais savoir si vous aviez évalué le coût de cette mesure pour une ville comme Mouscron. Alors on sait que c'est essentiellement les grandes villes qui sont davantage impactées par ce type de mesures. Est-ce que vous êtes prête à l'exercice ? Si oui, avec quels résultats ? Et comment avez-vous prévu d'y faire face ? Parce que c'est demain. Aujourd'hui, on le sait, quelqu'un qui a fait autant d'années, je ne sais pas moi, dans la distribution et qui est licenciée, même si elle a cotisé pendant 20 ans, elle est à temps partiel, elle va se retrouver en difficulté. Alors vous avez également parlé des subventions APE. Est-ce qu'on pourrait avoir davantage d'explications ? Parce que ce que vous avez notamment dit qu'il était prudent de ne pas faire de comparaison avec des chiffres antérieurs, enfin sur la spécificité ici des points APE, ça me semble quand même important. Donc est-ce que vous pourriez nous donner le différentiel entre ce qu'on avait et ce qu'on aura maintenant ? On rappelle que c'est beaucoup de travailleurs des pouvoirs publics, du non marchand, qui sont concernés par ces baisses de subventions des APE puisque c'est un terme comme ça un peu général, mais en fait, on y retrouve beaucoup de personnel des services publics. Je devais en avoir une autre, mais je remettrais la main dessus. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Oui, Monsieur MOREL ?

M. MOREL : Oui, il y a une intervention aussi. La semaine passée, lundi, on a eu une Commission Finances et lors de cette commission, on a appris qu'il y avait des bonis au niveau du CPAS dans le cadre du Plan Oxygène, entre autres parce qu'il y avait des non-remplacements de personnel. Donc, on sait maintenant, si rien ne change et Madame la Présidente l'a l'annoncé aussi, qu'on va se retrouver avec un afflux important de personnes exclues du chômage. On a un Gouvernement Fédéral Arizona qui s'en félicite en disant "Voilà, on va exclure 180.000 personnes, ça va être génial". Et d'autre part, on a le Gouvernement wallon qui envoie la semaine dernière une note au CODECO pour dire que les CPAS wallons ne vont pas pouvoir faire face à ça surtout si la nouvelle mesure prend effet en 2026 et que les compensations financières pour les CPAS n'arriveraient qu'en 2027. On parle quand même de 90.000.000 € d'impact sur les CPAS wallons. On sait qu'au sein même du CPAS de Mouscron, on se prépare déjà à ça, à cet afflux et on envisage même, si j'ai bien entendu, d'augmenter la fréquence des réunions du Comité Spécial du service social parce qu'il y aura beaucoup plus demandes d'aide. Et plus généralement, les personnes qui se trouvent en situation de détresse sociale, une situation qui est d'ailleurs liée à l'organisation de notre économie, qui est basée sur le profit et pas sur les besoins des gens, ces gens ont besoin de plus d'assistance sociale par des travailleurs sociaux, par des personnes, par des êtres humains qui s'occupent de leur dossiers et qui voient comment on peut les aider à retrouver le chemin du travail, retrouver le chemin de l'insertion sociale. Et on va couper là-dedans, comme on est en train de le faire aussi, parce que le Plan de Gestion nous l'impose. Donc diminuer le nombre de personnel, c'est aussi diminuer le nombre de gens dans les maisons de repos, c'est diminuer le nombre de gens dans les crèches. Et faire ça, c'est le meilleur moyen d'aller vers une situation de non-recours aux droits. Quand on parle d'assistance sociale, il y a plein de gens qui ont des droits, mais qui n'y arrivent pas. Parce qu'ils ne le savent pas, parce qu'ils ont perdu toutes idées qu'ils peuvent avoir droit à quelque chose. Ou alors parce que parfois, ça fait très plaisir aux autorités de ne pas accorder ces droits. Et parfois, on arrive aussi par manque de personnel à des situations de passe-droit comme au CPAS d'Anderlecht, par exemple. Donc, au plus on diminue le personnel, au plus on a ces risques-là. Et donc nous, on voudrait pointer du doigt qu'on ne doit pas se féliciter de réduire le personnel dans les CPAS, mais qu'il faudrait justement avoir une politique d'accès au droit grâce au travail du personnel, qui est remarquable d'ailleurs. Et alors, oui, il y avait une petite remarque technique, pendant la présentation, dans le tableau des recettes, les chiffres étaient différents que les chiffres qui étaient mentionnés. Ça pourrait paraître pas si important, mais c'est l'argent public, c'était au tableau des recettes, où on parlait de 16 % et 18, il y avait des différences 2 %. Donc sûrement à rectifier. Effectivement, le CPAS, c'est aussi beaucoup de travailleurs pauvres et c'est très juste de le noter, on est dans une situation où on continue à bloquer les salaires des gens, on s'attaque à l'indexation des salaires et on s'attaque aux primes de nuit et de week-end des travailleurs. Donc ça aussi, ce sont des choix politiques qui sont faits par les gouvernements qui sont composés des mêmes partis que vous. Donc à un moment donné, il faut aller jusqu'au bout des idées.

Mme la PRESIDENTE : Alors avant de laisser la parole à Madame la Présidente, je suis quand même très étonnée par certaines choses que vous avez dites. Alors au niveau du Plan de Gestion, quand on parle de non-remplacements systématiques des absences du personnel, c'est clairement hors personnel d'encadrement. Donc il ne s'agit pas de réduire le personnel dans les maisons de repos ou dans la crèche. En plus, il y a un plan d'embauche sur un an alors qu'il avait été phasé sur 3 ans, donc il n'est absolument pas question de réduction de personnel, contrairement à ce que vous affirmez, mais je laisse Madame la Présidente continuer au niveau des réponses.

Mme VALCKE : Merci beaucoup. Donc je pense que les mesures du Gouvernement sont prises et ne visent pas forcément que tout le monde aille au CPAS. Je pense que la première mesure, c'est vraiment de remettre les

personnes vers le chemin de l'emploi. Alors, probablement que certaines personnes vont se retrouver en difficulté et vont s'adresser au CPAS, soit pour obtenir un revenu de remplacement temporaire, le temps de trouver un emploi, soit pour avoir une aide au niveau de la médiation de dettes. Actuellement, on évalue, mais ce n'est toujours qu'une évaluation puisque on ne sait pas comment les choses vont se passer. Entre 250 et 300 personnes qui viendraient faire une demande à l'aube de 2026. Alors le Gouvernement vient de phaser en trois fois les exclusions, ce qui permettra justement de pouvoir accorder une bonne attention à chaque personne qui viendra. Et je rejoins Madame la Bourgmestre, il y a donc bien un plan d'embauche qui devait être phasé sur trois ans qui est maintenant mis en oeuvre cette année pour pouvoir renforcer les équipes. Alors, au niveau des subventions APE, ce que j'ai compris, c'est que la subvention se faisait avant sur du personnel nommé, enfin, on nommait les personnes. Actuellement, on donne l'enveloppe des points APE de manière globale, ce qui fait que du coup le calcul est différent ici dans le budget, mais je n'ai pas les chiffres mais je peux vous les transmettre. Je peux vous les faire transmettre par après. Merci.

M. MOREL : Oui, je voulais répondre par rapport au non-remplacement. Vous dites, on ne touche pas au personnel encadrant dans les crèches et dans les homes, mais il y a quand même du personnel qui n'est pas remplacé. Et donc si on ne remplace pas, par exemple, des assistants sociaux ou alors, par exemple, dans les homes, du personnel administratif, du personnel logistique, et bien la charge de travail qui disparaît, elle est reprise par les personnes qui restent. Et donc, il y a quand même une diminution du personnel qui a un impact sur la charge de travail.

Mme la PRESIDENTE : Pour les assistants sociaux, je pense que c'est un très mauvais exemple vu que justement le nombre d'assistants sociaux a déjà été ces dernières années revu à la hausse.

Mme VALCKE : Oui. Et donc je pense que quand on a expliqué qu'on ne remplaçait pas du personnel, c'était dans des départs à la retraite comme on le fait, ici, dans les mesures qui ont été prises par rapport aux mesures qui avaient été demandées. Mais donc, ici, effectivement, on a une personne qui a pris sa retraite et qui est un ouvrier et il ne sera pas remplacé. Pour le reste, je peux t'assurer qu'on remplace tout le temps et on engage. Ça, c'est vraiment mon quotidien en tout cas depuis quelques mois.

M. MOREL : Mais si on ne remplace pas, si on a une politique de non-remplacement de départs à la retraite, et qu'on remplace à chaque fois le personnel des maisons de repos, le personnel dans les crèches et les assistantes sociales, qu'est-ce qu'on ne remplace pas finalement ?

Mme VALCKE : En fait, le CRAC avait demandé que l'on prenne des mesures, donc on a pris, conjointement avec la ville, l'idée de ne pas remplacer systématiquement toutes les personnes qui prennent leur retraite et donc c'est chaque fois évalué et étudié au niveau de l'organigramme.

Mme la PRESIDENTE : Non remplacement immédiat et systématique, ça veut dire aussi que dans un nombre important de cas, c'est qu'on attend un mois d'absence et après on remplace, pour ne pas avoir de double charge financière. Oui, Monsieur LOOSVELT ?

M. LOOSVELT : Je ne serai pas long, simplement pour dire que j'abonde dans le sens de notre échevine, tout le monde a peur du nombre de personnes qui vont se retrouver au CPAS, même eux, puisque ceux qui seront exclus vont devoir, pardon, du chômage pas du CPAS, mais bon. Il faut quand même pas oublier une chose, c'est que du travail, il y en a plein. Il y a plein d'employeurs qui cherchent des milliers de postes de travail et des personnes qui veulent travailler. Il y a plein de gens, en dehors de la Belgique, qui viennent travailler. Alors bon, je pense que cette mesure au niveau fédéral, bien qu'on sorte du cadre communal, ça peut qu'être bon et motiver les gens à travailler, surtout que s'ils restent au CPAS, ils auront encore moins qu'au chômage.

Mme AHALLOUCH : J'allais justement commencer mon intervention en disant que cette mesure, elle n'avait pas pour objectif d'envoyer des gens du chômage vers le CPAS, c'est ce que vous avez dit Madame l'échevine, mais ça, c'est un paradigme qui consiste à dire que les gens font un choix de carrière en étant au chômage. On ira raconter cela à tous ceux qui subissent des licenciements collectifs, par exemple. Donc c'est un paradigme auquel nous, on ne souscrit pas. Et en tout cas, ce que j'entends dans votre réponse, c'est que Mouscron va devoir assumer entre 200 et 300 demandes de revenus d'intégration sociale supplémentaires ou alors, on espère, on capitalise sur la misère et on va dire "Ah mais comme ils sont cohabitants, ils n'auront même pas droit à ce à ce RIS et ce sera encore mieux pour les finances publiques". Derrière tout ça, il y a des gens qui ont des projets et je trouve ça en fait assez scandaleux, mais je trouve que ça a été assez bien résumé par la personne qui a pris la parole avant moi.

M. LOOSVELT : Pour répliquer à ça, il y a pas mal de pays dans l'Europe, la communauté où ça n'existe pas le CPAS. Et même le chômage, c'est réduit à sa plus simple expression, prenez le Portugal et autres. Et voilà ce que ça donne, les gens travaillent.

Mme la PRESIDENTE : Alors donc je passe au vote.

Mme AHALLOUCH : Tous les pays qui prévoient de limiter la durée du chômage n'ont pas vu le chômage disparaître pour autant.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 28 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, Chez Nous) et 8 abstentions (PTB).

(voir délibération ci-jointe).

27^{ème} Objet : COMPTE BUDGÉTAIRE – BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS – EXERCICE 2024

Mme la PRESIDENTE : Il y a donc lieu pour notre assemblée d'approuver le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan de la ville de Mouscron pour l'exercice 2024. Alors au niveau du compte communal 2024. Au 31 décembre 2024, le compte budgétaire global présente un boni budgétaire de 198.987 €. L'exercice propre se clôture au strict équilibre. J'y reviendrai plus tard, mais vous constaterez déjà qu'une provision d'un montant total de 9.155.426 € a pu être comptabilisée. Au niveau des dépenses, le montant total des dépenses s'élève à 125.505.878 € hors prélèvement ou à 134.661.305 € si nous incluons ces dernières dépenses, parce que donc des dépenses de prélèvement, c'est clairement ce qui part dans notre épargne. Vous voyez donc la répartition par catégorie de dépenses, les 2 postes les plus importants sont les dépenses de personnel et les dépenses de transfert avec respectivement 42 % et 30 % du montant total des dépenses communales. Vous voyez également les taux de réalisation pour chacune des catégories de dépenses. Alors ces taux de réalisation très élevés démontrent que notre budget initial et nos modifications budgétaires sont globalement très réalistes avec les dépenses réellement effectuées au cours d'une année. Nos balises restent respectées. Au niveau de nos dépenses de personnel, la balise de ces dépenses de personnel est de 48,50 %, ce qui signifie que nos dépenses de personnel ne peuvent pas dépasser 48,5 % des dépenses totales hors prélèvement. Et donc c'est respecté vu que la balise de personnel est à 45,64 %. Je vous rappelle que les dépenses de personnel comprennent la cotisation de responsabilisation. C'est donc ce que nous devons payer lorsque la cotisation de base n'est pas suffisante pour payer les pensions de notre personnel statutaire retraité. Cette cotisation de responsabilisation représente un montant de 2.819.261 €. À cela s'ajoute également le second pilier de pension pour le personnel contractuel, qui équivaut, quant à lui, à un montant de 1.127.582 €. Et nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12,44 %, donc en deçà également du maximum de 15 % pour notre balise. Qu'en est-il maintenant des recettes ? Les recettes s'élèvent à 134.661.305 € incluant les prélèvements ou à 126.240.406 € hors prélèvement. Alors les recettes de prestation s'élèvent à 9.584.261 € et donc je vous rappelle que les recettes de prestation, ce sont les recettes pour lesquelles la commune fournit un travail, un service et donc ces recettes de prestations sont conformes à ce qui était prévu. Les recettes de transfert, ce sont donc les subsides, la fiscalité, les taxes etc, s'élèvent à 114.821.024 €. Les recettes de dettes, c'est-à-dire les recettes qui proviennent des participations dans les intercommunales ainsi que les intérêts des capitaux placés, et bien ces recettes de dettes s'élèvent à 1.835.119 €. C'est donc une augmentation de 239.000 et quelques par rapport à nos prévisions. Les recettes de prélèvement s'élèvent, comme vous pouvez le voir, à 8.420.898 €. Et à quoi correspondent-elles ces recettes de prélèvement ? Elles correspondent à la tranche 2024 du Plan Oxygène de la Région Wallonne, ainsi que de l'avance reçue pour les tranches 2025 et/ou 2026. Au niveau de ces recettes, vous voyez que les taux de réalisation sont très bons car ils dépassent tous 100 %. 2 dépassements sont plus importants. Tout d'abord, les recettes de prestation car il y a un remboursement de 1.918.725 € qui correspond au montant des mensualités trop perçues par l'ONSS dans le cadre de la cotisation de responsabilisation 2023. C'est un remboursement qui a été fait par l'ONSS en novembre 2024. Vous voyez que les recettes de dettes sur les revenus de placement sont également plus élevées que prévu. Au niveau de nos provisions. Les provisions, c'est ce qu'on peut appeler communément notre épargne. Grâce à ce que je viens de vous dire, grâce à la mise en provision d'une partie du remboursement de la cotisation de responsabilisation 2023 et également des avances du Plan Oxygène pour 2025 et 2026, nos provisions passent d'un montant de 59.160.000 et quelques à plus de 68.000.000 €. Je vous rappelle aussi que nous ne disposons plus d'un fonds de réserve ordinaire parce que ce fonds de réserve ordinaire qui servait à financer tout ce qui attirait aux exercices antérieurs, et bien ce fonds de réserve a été transféré dans nos provisions en 2022 puisque la cotisation de responsabilisation est désormais comptabilisée en exercice propre alors qu'auparavant, c'était en exercice antérieur. Au niveau du service extraordinaire. Tout ce qui touche de manière durable au patrimoine communal. Comme je vous l'ai dit, ce service extraordinaire comprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent durablement le patrimoine communal à l'exception de son entretien courant. Ce compte budgétaire extraordinaire 2024 se clôture avec un mali de 36.942.973 €. Chaque année, je vous donne la même explication. Les engagements budgétaires pour tel et tel projet sont pris avant le 31 décembre 2024. Mais le financement par emprunt se fait au plus tôt dès que nous recevons les premières factures. Et ce sera donc en 2025. Un petit relevé au niveau des projets à l'extraordinaire par catégorie et par code économique. Au niveau des acquisitions immobilières, nous avons continué d'acquérir des bâtiments rue de Tourcoing ainsi qu'au Mont-à-Leux. Au niveau construction des bâtiments, je peux citer le nouveau hall sportif qui sera aménagé en lieu et place du centre équestre, juste à côté de l'Ecole des Sports. Au niveau aménagement des bâtiments, il y a les maisons communales de Dottignies et Herseaux, la rénovation énergétique et la mise en conformité du Centr'Expo, les travaux dans plusieurs crèches communales ainsi que l'aménagement de logements dans l'ancien lycée Charles Plisnier. Au niveau entretien extraordinaire des bâtiments, outre l'entretien extraordinaire habituel du patrimoine communal, et bien nous pouvons citer plus particulièrement l'isolation du bâtiment du Malgré-Tout, la poursuite des travaux à la Maison du Cyclisme, le remplacement de la chaudière de la bibliothèque, l'isolation extérieure des maisons de la Barrière de Fer. Au niveau des travaux de voirie, le Square Demeulemeester, l'Avenue du Château, les trottoirs Chaussée de Dottignies. Il y a également des aménagements de sécurité de voirie, des zones 30, la poursuite du déploiement de l'éclairage public LED, le relighting des terrains de foot, l'éclairage du parc communal. Et donc, la majorité de ces projets font l'objet de subsides que ce soit via le plan PIC, le plan PIMACI, la Politique Intégrée des Villes, le Plan de Relance, la Politique des Grandes Villes et la PDU. Pour continuer, voilà quelques illustrations pour concrétiser ces projets à l'extraordinaire. Vous voyez les travaux pour le hall sportif au niveau du site du Futurosport, les maisons communales de Dottignies et d'Herseaux, les crèches Bambino et Douny, les travaux au site Charles Plisnier. Le plan qui est prévu pour l'aménagement du Square Demeulemeester. Quelques aménagements sécuritaires avec des pistes cyclables dans plusieurs rues de l'entité. Je reviens au niveau de ce résultat budgétaire pour le service extraordinaire. C'est l'évolution des fonds de réserve extraordinaires qui sont alimentés par des soldes d'emprunts, des soldes de subsides, des remboursements d'assurance. Au niveau de ce fonds de réserve, il se présente au 31/12/2024 comme suit : un solde initial de 12.860.038 € qui, au vu des utilisations et alimentations se clôture à 10.627.474 €. Ce fonds de réserve extraordinaire sert à financer des projets de moindre envergure. Cela évite de recourir à l'emprunt pour de petits investissements. Notre balise d'investissement 2019-2024. Vous voyez la dernière colonne qui présente la situation après le compte 2024 avec un pourcentage qui, au final, reste disponible de 37 %. Cela veut donc dire que nous avons utilisé près de 63 % de notre capacité d'emprunt autorisée par la Région et le CRAC. Très rapidement, quelques mots

en comptabilité générale, le bilan s'équilibre à 520.014.749 € et au niveau du compte de résultats, nous avons à mali de 4.846.136 €. Rapidement, quelques explications concernant ce mali. Une explication est liée à la Bibliothèque. En 2023, nous n'avons pas su clôturer, ni comptabiliser les subsides de la Bibliothèque avant le 31 janvier 2024. En 2024, ça a pu se faire ce qui veut donc dire qu'il y a une double charge en comptabilité général, le solde 2023 et 2024. Il y a également au niveau de nos chantiers qui ont été terminés, beaucoup sont passés ici dans les actifs immobilisés avec comme conséquence qu'il y a plus de dotations aux amortissements. Et alors, il y a également quelques plus-values annuelles qui sont en diminution par rapport à 2023. Pourquoi ? Parce que l'évolution ABEX est moindre en 2023-2024 qu'en 2022-2023. Quelques mots concernant notre trésorerie. Vous voyez le solde la trésorerie courante tout au long des différents mois de l'année 2024. Vous voyez donc qu'il n'y aucun problème de trésorerie. Quelques mots aussi concernant le taux d'intérêt moyen de la dette et notre gestion active de la dette. Vous voyez sur ce diagramme l'évolution du taux d'intérêt moyen de nos emprunts qui très logiquement, vu l'indexation, ce taux d'intérêt moyen augmente depuis 2022. La maîtrise de cette augmentation se fait via notre gestion active de notre dette qui se fait depuis de très nombreuses années. Nous essayons vraiment de pérenniser un taux le plus bas possible et le plus longtemps possible. À l'inverse des emprunts, qui dit taux d'intérêt plus élevé dit évolution positive des taux d'intérêt justement et des rendements nets de nos placements en 2024, avec une augmentation de 852.618 €. Ceci grâce également au montant de nos provisions qui nous serviront de manière progressive dans les prochaines années. Voilà donc pour la présentation de ce compte 2024. Je propose peut-être de passer à la MB parce que c'est vrai que c'est en lien. Au niveau de la modification budgétaire n°1 de 2025. Suite à la clôture du compte 2024 et à l'injection du résultat dans le budget 2025, nous obtenons un bon de 115.776 € avec un résultat de 1.295.301 € à l'exercice propre. Voilà, comme il y a des non-valeurs qui ont été inscrites aux exercices antérieurs, c'est ce qui explique cette différence entre le résultat au propre et au global. Regardons maintenant les dépenses. Les dépenses de personnel augmentent de 534.502 €. La prévision de dépassement de l'indice pivot en septembre 2025 a été prise en compte, ainsi que l'actualisation du Plan d'embauche. Comme vous le voyez, notre balise de personnel reste également respectée à 47,31 %. Outre le respect de notre balise en termes de dépenses, sachez également que comparativement à des communes similaires, nous bénéficions de subsides de personnel plus importants que la moyenne. Cela est dû principalement au nombre d'agents APE mais aussi à notre recherche de subsides depuis de nombreuses années. Au niveau de nombre de nos dépenses de fonctionnement pour tout ce qui est fonctionnement courant tout au long de l'année, les dépenses de fonctionnement augmentent, quant à elles, de 388.308 € pour pouvoir faire face aux nouvelles interventions pour la prévention des inondations ou les aménagements pour le Plan Grand Froid 2025-2026, mais également pour les nouveaux projets envisagés tels que l'organisation du Beau Vélo de Ravel. Et puis vous le voyez que notre balise de fonctionnement reste également respectée vu que nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13,66 % en deçà donc du maximum de 15 % autorisé. Les dépenses de transfert. Elles diminuent de 5.757.912 €. Alors cela s'explique comment ? Principalement par le fait qu'en concertation avec le CRAC, les bonis réalisés par la Zone de Police et le CPAS en 2023 et 2024 sont restitués à la ville car ils ont été financés par le Plan Oxygène et que ces bonis sont défalqués lors du calcul de la tranche n+1 octroyée à la ville. Les bonis dégagés démontrent donc de la bonne gestion de ces deux entités puisqu'ils ont nécessité moins d'aide régionale que ce qui avait été prévu. Alors la dotation à la Zone de Secours Wapi a été adaptée au projet de budget voté par la zone et approuvé par le Gouverneur. Nous attendons encore le retour du Gouverneur de province quant à la clé de répartition qu'il validera pour 2025. Et le subside l'ASBL Syndicat d'initiative a été augmenté de 30.000 € pour pallier à la perte des recettes des brocantes couvertes puisque le Centr'Expo est fermé pour cause de travaux. Alors, les dépenses dettes, quant à elles augmentent de 700 et 3.154 €, c'est une situation actualisée sur base des chiffres de mars 2025. Ce sont donc des emprunts qui ont été contractés ces derniers mois. Alors, il n'y a plus de balises d'investissement à respecter. Donc avant, c'était une balise d'investissement pluriannuelle sur toute la durée de la législature avec le montant maximum que nous pouvions emprunter, maintenant ce sont 2 ratios financiers qui sont à respecter. Le premier ratio calcule la part relative de la charge de la dette, et comme vous le voyez, ce ratio est respecté puisqu'il se situe à 9,37 % alors que le maximum autorisé pour une commune sous plan de gestion est de 15,5 %. J'ajouterai aussi que notre dynamique d'investissements est positive car notre taux d'investissement s'élevait en 2023 à 212 %, c'est-à-dire que nos nouveaux actifs sont plus importants que l'amortissement comptable. Et nous gardons également la maîtrise de notre dette, car notre ratio d'endettement est de 0,73. Alors ça veut dire quoi un ratio d'endettement de 0,73 ? Ça veut dire qu'il nous faut 9 mois de recettes pour pouvoir rembourser la totalité de notre dette là où d'autres grandes villes dépassent largement l'année de recettes pour pouvoir rembourser la totalité de leur dette. Nous, on est à 0,73. Alors venons-en maintenant aux recettes qui globalement diminuent de 2.836.646 €. Il y a une petite diminution au niveau des recettes de prestation qui est expliquée principalement par un alignement du montant de la redevance voirie pour le réseau électrique au montant réellement perçu en 2024. Les recettes de transfert augmentent de 950.829 € avec, comme vous le voyez, des adaptations à la hausse des chiffres officiels reçus pour le Fonds des communes, les additionnels IPP, le précompte immobilier ainsi que le complément régional. Les recettes de dettes sont inchangées. Et alors les recettes de prélèvement, donc c'est-à-dire ce qui provient de notre épargne, de nos provisions, et bien ces recettes de prélèvement diminuent à un montant de 3.437.853 €. Donc au budget initial, nous avions prévu d'utiliser 7.200.000 € et ce montant est largement revu à la baisse. Il diminue de 3.762.240 € et donc l'utilisation des provisions est également adaptée afin d'utiliser en priorité la provision constituée dans le cadre de la tranche 2023 du Plan Oxygène. Il se fait donc qu'un montant de 64.878.369 € reste disponible après cette modification budgétaire. Je passe maintenant à l'extraordinaire. Cette modification budgétaire extraordinaire se clôture à 539.308 €. Des compléments de crédit ont été inscrits pour des dossiers en cours. Les dossiers et projets sont actualisés selon les priorités assignées par le Collège communal, soit en affinant les chiffres, soit en ajoutant de nouveaux projets en fonction des besoins des services. Il y a également de nouveaux crédits suite à la prolongation des délais de subsides PIV, PIC et PIMACI pour une utilisation optimale des subsides qui nous ont été octroyés. Maintenant, je vous présente donc le second ratio à respecter au niveau de l'extraordinaire et donc également en remplacement de la balise d'investissement. Et donc ce second ratio calcule le volume d'investissement de la commune et donc pour Mouscron, il s'élève à 88,95 % sur les 125 % autorisés. Cela nous permet de garder la confiance des banques lorsque nous lançons nos marchés de financement des dépenses extraordinaires. Alors le dernier tableau qui est toujours très important, donc c'est notre tableau de bord des projections à 5 ans et vous le constatez, à nouveau, les 2 lignes bleues qui représentent l'équilibre budgétaire aussi bien à l'exercice propre qu'au global, donc en tenant compte des années antérieures. Et bien ces 2 lignes bleues restent positives. Nos projections jusqu'en 2030 sont donc équilibrées, aussi bien à l'exercice propre

qu'à l'exercice global, ceci grâce aux efforts consentis les années précédentes, grâce à un niveau d'endettement raisonnable et raisonné, grâce aussi à la gestion rigoureuse des dépenses communales. Grâce à tout ceci, nous avons une gestion budgétaire qui reste maîtrisée malgré un contexte économique difficile. En conclusion, au niveau du compte 2024, comme je vous l'ai dit, mais je le redis, grâce à une gestion efficace, il n'a pas été nécessaire d'utiliser nos provisions alors qu'il avait été prévu de prélever 832.610 € de notre épargne. A l'inverse, nous avons même réussi à provisionner, vu que nous avons tout d'abord la confiance des banques via le Plan Oxygène et aussi provisionné via le remboursement d'une partie de la cotisation de responsabilisation 2023. Nos dépenses sont maîtrisées avec le maintien des services de qualité à la population. En 2024, nous avons concrétisé les engagements de personnel prévus. Vous avez pu voir aussi, grâce à nos taux de réalisation, tant en dépenses qu'en recettes, que nos travaux budgétaires sont réalistes. Au niveau de notre endettement, celui-ci est clairement stable avec néanmoins toute une série de réalisations. Il s'agit d'un programme d'investissement raisonnable, raisonné en fonction de nos capacités financières, avec des projets au bénéfice des citoyens et en optimisant le recours aux subsides. Pour la MB1 de 2025,

il s'agit principalement quand même d'une MB technique sans grand bouleversement. Nous injectons le résultat du compte, nous nous adaptons aux recommandations du Plan Oxygène. Les bons résultats de la Zone de Police et du CPAS permettent de recourir d'une moindre mesure à l'aide régionale. Tout cela témoigne d'une bonne gestion, comme je vous le répète depuis de nombreuses années. Notre recours aux provisions telles que prévu est diminué de moitié par rapport au Budget Initial. Au niveau de notre tableau des projections à 5 ans, comme je vous l'ai dit à l'instant, vous pouvez remarquer que nous gardons le cap sans mesure de gestion autre que celle déjà appliquée depuis 2019. Et comme je vous l'ai dit déjà depuis de nombreuses années, de grands défis attendent les pouvoirs locaux. Nous espérons des solutions au niveau des pensions du personnel statutaire local, du financement de la Zone de Police, du CPAS et de la Zone de Secours. Nous sommes conscients de ces défis mais nous pouvons envisager les prochaines années de manière relativement sereine. Je vous remercie.

Mme AHALLOUCH : Merci Madame la Bourgmestre pour ces explications. Ce qu'on nous demande ici, c'est un exercice un peu particulier parce que c'est notamment une modification budgétaire d'un budget qui est voté sous l'ancienne mandature et entre-temps, on le sait, il y a un autre pacte de majorité, une autre composition de Collège, une autre Déclaration de Politique Communale, qui d'ailleurs est introuvable sur le site de la Ville accessoirement, donc la DPC. Et on attend le Plan Stratégique Transversal. C'est un exercice particulier, c'est comme ça. On a pris part d'ailleurs à la Commission des Finances où on a attiré votre attention sur certains éléments. On n'est pas comptable, on n'est pas fiscaliste et quand bien même, on le serait, il n'est pas question ici finalement de discuter les éléments techniques et on remercie d'ailleurs les services pour le travail fourni et pour les réponses qui nous sont apportées dans un délai record. Je souhaiterais faire une intervention globale au regard de la situation de la ville de Mouscron qui est sous plan de gestion CRAC, et maintenant avec le Plan Oxygène désormais. Le Plan Oxygène, pour rappel, c'est prêter de l'argent aux communes pour payer leurs charges courantes. Ce qui revient pour une famille, un ménage ou un particulier de contracter une dette pour payer finalement les frais courants, les frais qu'on ne peut pas réduire. Cela évidemment se fait à certaines conditions qui sont plus intéressantes que les conditions habituelles, notamment en ce qui concerne le remboursement des intérêts. Mais cela n'est pas sans contrepartie. C'est le même principe que le FMI, le Fonds Monétaire International, quand il intervient pour secourir un pays avec des liquidités, en contrepartie, il va exiger d'avoir son mot à dire sur la gestion publique. Alors, je disais que cette aide financière du Plan Oxygène est conditionnée à des restrictions budgétaires. Et à quoi doivent s'attendre les mouscronnois ? Il y a quelques semaines, je vous ai demandé quelles étaient les contreparties de ce Plan Oxygène et vous m'aviez répondu par écrit aucune et que ça n'avait aucune incidence sur ce qui se faisait à Mouscron. Personnellement, je considérais que c'était une bonne nouvelle si elle était exacte, mais il semblerait que c'est un petit peu plus compliqué que cela parce qu'évidemment qu'il y a un plan de gestion qui accompagne ce Plan Oxygène. Quelques exemples. En Commission des Finances la semaine dernière, vous avez éludé la question des nominations des membres du personnel, laissant un grand vide. Ma question, c'est oui ou non, la ville de Mouscron est-elle dorénavant cadenassée concernant les nominations du personnel et ce, pour toute la durée du Plan Oxygène, 20 ans si j'ai bien lu les documents. Autre exemple, durant la campagne, vous avez envisagé la proposition qu'on avait soumise de supprimer la taxe égout totalement injuste, injustifiée qui vient alourdir la facture taxe poubelle de tous les ménages de Mouscron d'une cinquantaine d'euros. Lorsqu'on est revenu un petit peu plus tard avec cette taxe, c'était un tout autre son de cloche. Et il fallait comprendre qu'on ne fait pas ce qu'on veut. On est sous CRAC. Et maintenant, on est sous Plan Oxygène, en réalité, le Plan Oxygène exige des communes qu'elles activent toutes les taxes qui ne le sont pas encore, notamment la taxe égout. Et donc, ma question, oui ou non cette taxe sera-t-elle revue ? Il y a bien des conséquences pour les mouscronnois par rapport à cette souscription parce qu'en réalité, on augmente les recettes de la Ville en ayant recours au portefeuille du citoyen, en faisant un prêt pour payer des dépenses courantes. Et dans le même temps, on décide de consacrer des sommes importantes à des projets à l'extraordinaire, le cas du Centr'Expo en est un exemple parmi tant d'autres. Et ça, c'est un choix politique. Vous me dites que ça ne change rien. Je veux bien vous croire pour ce qui concerne les impôts. En effet, là, ça ne change rien. Pourquoi ? Parce qu'on est déjà au maximum légal. En fait, que ce soit l'impôt pour les personnes physiques, voire même pour le précompte immobilier, on est même au-dessus de ce que recommande la circulaire budgétaire du Ministre. À Mouscron, on a trouvé que les gens ne payaient pas assez d'impôts encore sur leurs biens immobiliers et on a demandé une dérogation pour aller encore plus loin. C'est vous qui l'avez voté. Et concrètement, ça veut dire ici que l'impôt sur le précompte immobilier, c'est +345.000 € cette année. Et l'impôt des personnes physiques, c'est +120.000 € même dans la modification budgétaire, en plus de ce qui était prévu. C'est clair que le Plan Oxygène exige un taux maximal de taxe quelle qu'elle soit aussi d'IPP, de précompte immobilier. Mais là, on est déjà au maximum, voire au-delà. On pourrait se dire que ce sont des dispositions générales qui ne concernent pas Mouscron. Mais non en fait parce qu'elles sont reprises telles quelles dans le plan de gestion que vous avez approuvé. Ce qui est écrit clairement, c'est que la Ville met fin au service gratuit mis à disposition des usagers, à l'exception de ce qui est des obligations prévues par la Loi. On prévoit de revoir le Règlement Taxes. La Ville met en place les taxes et redevances conseillées dans la circulaire budgétaire qui ne sont pas encore appliquées par la commune. Fermeture des services communaux aux heures creuses. La Ville mettra en place une matrice de subsides pour distinguer clairement ce qui relève du facultatif et d'autre part, d'une dotation de fonctionnement. C'est avec le CRAC qu'il va falloir déterminer quel est l'objectif chiffré qui sera à faire sur les subsides facultatifs qui sont accordés par la ville de Mouscron. Plusieurs organismes, associations sont

soutenus par la ville de Mouscron. Et clairement, c'est écrit noir sur blanc, il va falloir négocier cette diminution avec le CRAC. Et enfin, il est indiqué que la Ville mettra fin aux primes à destination de la population. En d'autres mots, ça signifie que les citoyens vont voir leurs factures augmenter et les services diminuer. Quelques éléments plus précis sur lesquels j'aimerais attirer votre attention. Il y en a 5. Sur l'école. On a une mesure très concrète, c'est qu'on a la fin de la gratuité en 4ème primaire. Ce n'est pas une décision qui vient de nulle part de nouveau, de parler de la Région, de la Fédération, du Fédéral. Ce sont vos formations politiques qui sont à la manœuvre à tous ces niveaux de pouvoir. Et concrètement, on n'aura plus de gratuité dans nos écoles en 4ème primaire. Un autre point d'attention, c'est celui de la Bibliothèque, qui est quand même de nouveau grand oublié de cette modification budgétaire comme elle l'a été durant d'ailleurs l'élaboration du budget 2025. Je rappelle qu'ici tout le monde a voté à l'unanimité un master plan pour remettre en état ce bâtiment. Pas pour se faire plaisir, pas du tout. C'est parce qu'il y a eu un rapport de sécurité du bâtiment et sur le bien-être au travail qui était tout à fait accablant. On prévoit ici un montant notamment pour enfin essayer d'exploiter la Salle des Miroirs. C'est cet espace qui aujourd'hui est laissé vide parce qu'en fait la capacité de chauffage ne suffit pas pour pouvoir l'exploiter correctement. Et on envisage seulement maintenant de prévoir une modification budgétaire pour ce fameux ascenseur qui nous a occupé ici pendant un moment également. Est-ce que c'est trop de demander un bâtiment avec 2 ascenseurs en état de fonctionnement afin d'accueillir correctement les PMR, les enfants qui sont petits, les parents avec des poussettes, nos aînés et permettre aussi aux équipes qui travaillent là-dedans et qui manipulent des dizaines, voire des centaines de livres de pouvoir accéder aux étages qui sont requis. Aujourd'hui, l'état de l'ascenseur est tellement vétuste que dès que quelqu'un s'amuse dedans ou appuie sur plusieurs boutons, il peut tout à fait se bloquer. Est-ce que c'est trop demandé un bâtiment qui soit rénové aux normes de sécurité telle que l'exige la Loi en termes de notamment d'amiante, d'électricité, de normes pompiers également. Accessoirement aussi, un bâtiment qui puisse être agréable, propre, esthétique, que ce soit à l'intérieur ou aux abords, sachant le public important qui s'y rend. De manière plus anecdotique et vous l'avez également expliqué ici, l'augmentation de 30.000 € du subside du Syndicat d'Initiative qui doit permettre de compenser la perte des recettes parce qu'on n'organise plus les brocantes au Centr'Expo à cause des travaux. Est-ce que quand ils font des bénéfices, ils partagent avec la Ville ? Est-ce que c'est le rôle de la commune de pourvoir à ce type de pertes ? Ensuite concernant le financement du Centre Culturel, je vois +23.000 € pour l'entretien du bâtiment qui couvre notamment l'analyse de risques des installations électriques, mais aussi le nettoyage des sièges, de la moquette des 2 salles Raymond Devos et l'auditorium Demeyère. Quand je pense qu'on a essayé de nous faire croire, il n'y a pas très longtemps, que peut-être que si on avait payé 1.400.000 € à l'IEG chaque année, c'était peut-être pour l'entretien du Centre culturel. Quand je vois ici qu'on est sur des sommes de ce type-là, des augmentations de somme de 23.000 €, on est très très loin d'1.400.000 €. Et enfin, je terminerai par la collaboration de la commune avec l'IEG. Dans la DPC, vous dites "En ce qui concerne les finances communales avec la collaboration de l'ensemble des services communaux et des entités consolidées que sont le CPAS, la Zone de Police, l'intercommunale IEG et les ASBL subsidiées, tous soucieux de l'utilisation optimale des deniers publics, nous sommes parvenus à une gestion maîtrisée de nos recettes et dépenses ces dernières années". Alors je m'étonne d'y retrouver l'IEG avec tout l'argent reçu par la Ville dont on ignore toujours le motif et l'utilisation. Je rappelle le contexte, 14.000.000 € qui ont été payés en surplus dont on ne connaît pas la finalité et la raison pour laquelle la Ville de Mouscron a continué à payer un prêt pendant 10 ans en payant la même annuité. On ne sait toujours pas, on n'a toujours pas la réponse. Je ne sais pas si aujourd'hui on peut enfin me l'apporter, ça fait à l'équivalent de 230 € par habitant quel que soit l'âge de la personne. Parce qu'il y a quelque chose qui m'a chiffonné encore plus en fait, lorsque j'ai lu le plan de gestion de la Ville avec le CRAC. Je lis "A partir de 2021, ne bénéficiant plus des loyers payés pour la mise à disposition du Centre Marius Staquet, l'IEG sollicitera une participation communale d'1.400.000 d'euros afin d'assurer le maintien des infrastructures détenues par l'IEG sur le territoire mouscronnois". Alors moi je ne comprends plus rien à ce montage financier. À quoi correspond ce montant ? Donc on a payé un surplus pendant autant d'années et à partir du moment où ça s'est arrêté, c'est-à-dire 2021, on a décidé de payer une cotisation qui pour 2024 dans les comptes correspond à 1.600.000 €. Alors moi je ne comprends rien à ce montage financier. Si on peut m'expliquer ce qu'il se passe. Pourquoi est-ce qu'on a cette cotisation qui est apparue ? Est-ce que c'est le rôle de la Ville d'encore rajouter de l'argent à l'IEG pour des loyers qui étaient payés, mais ils ne devaient même plus les recevoir. C'est assez interpellant et j'ai envie de vous dire que je pense que les mouscronnois n'ont pas fini de passer à la caisse.

Mme la PRESIDENTE : Oui, Monsieur Morel.

M. MOREL : Oui, alors pour le groupe PTB, on voudrait aussi souligner l'excellent travail du personnel communal en charge des finances de la Ville. On répond à nos questions rapidement, les documents sont rédigés de manière claire, malgré le jargon technico-comptable qui est inévitable dans cet exercice. Et d'ailleurs, vous recevez les félicitations du CRAC qui est l'autorité de tutelle qui surveille les communes sous plan de gestion. Donc sur l'aspect technique, il n'y a aucun souci. Par contre, en termes de choix politique, ce n'est pas la même chose. Quand le CRAC donne de bons points, pour nous, ce n'est pas un bon signe. Le CRAC, globalement, il impose aux communes de privatiser, de couper dans des services publics et de taxer et de faire payer le plus possible les habitants de la Ville. Et donc depuis 12 ans au moins, la majorité mouscronnoise applique une politique d'austérité qui a d'ailleurs été sanctionnée par les électeurs lors du dernier scrutin. Et les taxes communales, par exemple, à Mouscron font partie des plus élevées du royaume, les services aux citoyens ils coûtent cher. On a vu une diminution du service public par la réduction du personnel communal en adoptant une politique généralisée de non-remplacement. Et cette austérité contribue d'ailleurs à creuser des trous. La sous-traitance de missions de service public au privé coûte plus cher à long terme. Vient ensuite la question des nominations du personnel et des cotisations de responsabilisation des administrations locales, on en a parlé lors de la commission finances de la semaine passée. Il faut savoir que le personnel statutaire et le personnel contractuel, ils relèvent de 2 caisses de pension différentes. Dans le passé, la majorité du personnel communal était statutaire ou nommé. Et les avantages du statut, ils sont multiples: il y a une meilleure sécurité d'emploi, il y a des avantages qui soutiennent la qualité du service public, il y a aussi une protection contre l'arbitraire du public. Donc le statut protège les travailleurs et préserve leur indépendance et ce qui est important surtout dans les communes, où on voit qu'il y a des mêmes partis aux commandes depuis les années 50. Et donc depuis des années, dans plein de communes belges, wallonnes et donc pas seulement à Mouscron, les communes ont décidé de procéder à moins d'engagements statutaires et à plus d'engagement de contractuels pour des raisons idéologiques.

Et vous dites dans la presse ce matin que les statutaires coûtent plus cher, mais ce n'est pas nécessairement vrai. Notamment en pensant aux cotisations de sécurité sociale qui n'ont pas la même hauteur. Le problème, c'est que par conséquence, les caisses de pension des travailleurs publics ont commencé à manquer de financement. D'autant plus que certains gestionnaires de fonds de pension ont commencé à jouer aux traders avec cet argent. On pense à Publifin et d'autres OGO, d'autres agences de ce type. Mais donc, l'Etat fédéral qui doit ajuster les pensions avec les caisses générales a introduit un mécanisme de responsabilisation pour les communes dont les cotisations des fonctionnaires statutaires en activité ne permettent plus de financer les pensions des fonctionnaires retraités. Donc les communes pour éviter ces sanctions se sont mises à reprocher à des nominations, comme Mouscron l'a d'ailleurs fait lors de la dernière mandature avec une trentaine de nouvelles nominations si les infos sont justes. Mais maintenant, on a le CRAC et le Plan Oxygène et on nous l'a annoncé aussi c'est la volonté du Gouvernement wallon qui vient d'interdire aux Villes de nommer des agents. Et donc le trou, il va continuer à être creusé et il va nous exploser à la figure dans une paire d'années. Et on ajoute à ça, on en a déjà parlé, la non d'indexation du fonds des communes et la réforme des points APE. Donc le Gouvernement wallon, il n'est pas en train de donner des chouettes cadeaux aux communes. Les villes vont devoir couper encore plus dans des dépenses et on le voit, il y a plein de villes où ça devient compliqué. A Schaerbeek, on ferme une maison de repos. A Leuze, ils l'ont annoncé aujourd'hui, ils vont fermer une piscine. C'est le lot de pas mal d'administrations communales où on va devoir faire des choix qui vont être très impopulaires. Ou alors lever des nouvelles taxes communales et on le voit partout, le CRAC, les plans de gestion imposent de maximaliser le nombre de taxes. Les taxes, on pourra les appeler les taxes Georges-Louis Boucher par exemple, pour le grand responsable de l'instauration de ces taxes au niveau wallon. C'est un peu facile au niveau du Gouvernement wallon de rejeter la patate chaude aux communes. Et donc vous parlez ce matin dans la presse de votre inquiétude pour les temps difficiles qui arrivent. Nous, on la partage et on voit tous qu'il y a plein de défis qui vont nous tomber dessus: il y a la catastrophe climatique, il y a la montée de l'extrême droite dans l'Europe de l'Est...

Mme la PRESIDENTE : Mais là ça n'a rien à voir avec le budget et le compte la montée de l'extrême droite... Je pense qu'il faut se recentrer sur le compte et MB 1.

M. MOREL : Oui, c'est ça, mais toutes ces implications... Par exemple, le fait que maintenant on va militariser notre économie et on va investir beaucoup plus dans la défense, ça va avoir un impact. D'ailleurs, c'est dit dans les gouvernements wallons, dans le Gouvernement fédéral, on devra réduire des coûts. Et donc, il y a plein d'épées de Damoclès qui sont en train de planer sur les finances communales et sur les gens. Donc on devra y répondre autrement qu'avec de l'austérité, mais on doit faire preuve d'innovation, d'investissement public et d'un tout autre système qui se base plutôt sur la solidarité que sur le fait de faire payer les gens normaux pour les trous du passé. Et donc ici, c'est tout l'inverse, c'est qui nous est imposé par les gouvernements, c'est tout l'inverse qui est appliqué ici depuis des années à la Ville et donc c'est pour ça que nous on s'oppose. On ne va pas voter pour ce budget.

Mme la PRESIDENTE : Cette MB.

M. MOREL : Oui.

Mme la PRESIDENTE : Encore d'autres interventions? Non? Oui, Monsieur LOOSVELT.

M. LOOSVELT : Deux mots. A entendre l'opposition ici, c'est la faute de l'extrême droite qui n'est même pas au pouvoir donc ça commence à bien faire, c'est toujours le même refrain. Qu'on change de disque.

Mme la PRESIDENTE : Suite à vos différentes remarques, comme vous l'avez dit, oui, c'est un exercice particulier. Le PST vous sera présenté, ici, dans les mois qui viennent et donc là c'est exprimé en objectifs opérationnels. Notre Déclaration de Politique Communale, alors Mme AHALLOUCH, vous m'avez dit que la DPC n'était pas sur le site, mais on vient de vérifier, je suis désolée de vous dire qu'elle s'y trouve bien. Vous allez sur "vie politique/collège" et donc là il est clairement mis "consulter la DPC 2025-2030". Donc ça s'y trouve clairement.

Mme AHALLOUCH : Si on tape dans un moteur de recherche DPC Mouscron, ça mène nulle part. Mais voilà, si vous me dites qu'il est sur le site, il y a un lien qui ne fonctionne pas alors.

Mme la PRESIDENTE : Oui mais enfin je pense que le plus simple, c'est quand même d'aller sur le site de la ville de Mouscron. Et là, vous allez le trouver tout de suite.

Mme AHALLOUCH : Je ne l'aurai pas dit si c'était pas le cas. J'ai autre chose à faire aussi.

Mme la PRESIDENTE : Alors pour revenir, parce qu'il a été beaucoup question du Plan Oxygène. Alors vous nous dites qu'il faudra activer toutes les taxes, qu'il faudra augmenter les recettes IPP précompte immobiliers, qu'on mettra fin aux services gratuits, qu'il faudra fermer des services, que les subsides facultatifs seront supprimés, que ce sera la fin des primes etc. Vous présentez cela comme quelque chose d'acquis, mais je vous contredis parce que nous avons contacté aussi bien le Ministre que les différents services et donc aucune mesure complémentaire ne doit être prise par rapport à celles déjà appliquées depuis de nombreuses années dans le cadre de notre Plan de Gestion actualisé. Et donc voilà tant que l'équilibre budgétaire à 5 ans est assuré, et c'est le cas, il n'y aura aucune mesure complémentaire. Donc n'allez pas dire à des citoyens qu'on va augmenter toutes les taxes, qu'on va fermer des services, qu'on va supprimer les subsides facultatifs, qu'on va mettre fin aux primes. Ce n'est vraiment vraiment pas correct, pas du tout. Et donc lors du dernier comité de monitoring le 12 mars dernier, la gestion budgétaire de la ville a d'ailleurs été saluée par tout le groupe au niveau de la Région Wallonne, au niveau du Plan Oxygène. Ils nous ont dit, nous saluons la gestion de la ville. Donc ça, je pense qu'il était important de le redire. Alors au niveau des additionnels précomptes immobiliers et IPP, je vous signale simplement qu'au niveau des additionnels au précompte immobiliers, qu'il y a énormément de communes qui dépassent le montant de nos additionnels. Et donc au niveau des estimations qui sont

reçues pour l'IPP et le précompte immobilier, ces estimations proviennent du SPF et du SPW et donc, vous le savez aussi que les augmentations reprennent également les indexations, donc ce n'est pas la ville qui a augmenté ses taux. Alors, je continue. Vous me dites qu'augmenter le subside du Syndicat d'initiative, que ce n'est pas le rôle de la ville. Je vous rappelle quand même que le Syndicat d'initiative s'occupe de toute une série d'événements, de festivités, que ce soit au niveau des ducasses de quartier, que ce soit au niveau de la fête des Hurlus, au niveau des fêtes de Noël, etc et encore plein d'autres choses le marché aux fleurs dont les mouscronnois peuvent bénéficier. Alors si vous dites que ce n'est pas à la ville d'augmenter le subside du Syndicat d'initiative, je trouve ça quand même assez désolant. Pour embrayer au niveau de tout ce qui est personnel, statutarisation etc. M. MOREL, vous dites entre autres qu'on réduit le personnel. Non, pas du tout. Il n'y a pas de réduction au niveau du personnel. Vous nous dites que nous engageons du personnel contractuel pour des raisons idéologiques, que l'avantage du personnel statutarisé, c'est une protection contre l'arbitraire, je peux vous assurer qu'au niveau du fonctionnement de la ville de tout ce qui est recrutement, évaluation etc, il n'est nullement question d'arbitraire, tout se fait de manière objective. Donc ça, c'est une première chose et impartiale. Alors quand même vous donnez encore quelques éléments de réponse supplémentaires concernant cette cotisation de responsabilisation et de statutarisation. Nous avons un cadre, vous le savez, mais donc avoir un cadre ne prévoit pas non plus que la totalité des emplois soient pourvus à des statutaires. Nous avons dans ce cadre un peu plus de 200 équivalents temps plein en poste statutaire sur les 1.000 au total. Donc ce n'est clairement pas une volonté de la ville de statutariser tout le monde. Je vous le répète, parce que j'ai les chiffres, la charge salariale d'un statuaire est plus élevée que celle d'un agent contractuel, quoi que vous disiez. Alors sur une année, la différence salariale est de plus de 10 % et elle s'explique par la cotisation patronale qui est plus élevée. Je vous dis aussi que les agents nommés restent à charge en cas de maladie. Et donc ils ne peuvent pas être remplacés sans surcharge financière. Comme vous l'avez dit, le nombre d'agents statutaires a augmenté d'un peu plus de 20 équivalents temps plein au premier trimestre 2023, donc on passe de 21 à 44 équivalents temps plein au dernier trimestre 2024. Je vous rappelle aussi que depuis le premier janvier 2022, les agents contractuels bénéficient d'un second pilier de pension payé par la ville équivalent à 3 % de leur rémunération afin justement de réduire la différence entre la pension contractuelle et la pension statutaire. Et donc en fonction, encore un élément en plus, en fonction des éléments budgétaires qui ont été dégagés grâce à notre bonne gestion des dernières années, et bien le Collège communal a préféré valoriser les compétences des agents et renforcer les lignes hiérarchiques de l'administration, et ça se traduit concrètement comment ? Il y a 78 agents ouvriers de grade E qui ont bénéficié de l'évolution du grade D, donc ils sont devenus ouvriers qualifiés, donc je pense que c'est franchement quelque chose de plus que positif pour notre personnel ouvrier. 12 agents techniques ont évolué du grade D7 à D9. 17 agents administratifs ont évolué vers le cadre vers le grade C3, ils sont devenus chefs de service. Et 17 agents ouvriers ont évolué vers le grade C1 et sont devenus brigadiers. Soit un total de 124 agents dont le barème et la rémunération ont évolué positivement. Alors arrêtez de vous focaliser uniquement sur la statutarisation, je pense que par les choix politiques du Collège, il y a un signal très clair envers notre personnel. Alors vous dites oui, il faut payer, enfin, c'est vous qui l'avez dit hein, payer pour les trous du passé, mais ça c'est vous qui le dites. Vous parlez aussi, vous nous redites qu'il faudra couper encore plus dans toute une série de services, jusqu'à présent, nous n'avons pas fermé de service, que du contraire. Tous nos services ont même pris de l'ampleur. Alors je ne sais pas si Monsieur l'échevin veut rajouter quelque chose concernant l'enseignement ?

M. VACCARI : Oui, parce que c'est un petit peu asymptotique de tout Mme la Bourgmestre, si vous me permettez de juste dire un mot. Fatima, tu rappelais qu'il n'y avait effectivement, on avait gelé la mesure de gratuité sur la quatrième primaire. Il y avait un lancement qui avait été fait, mais ça partait d'un bon principe, mais même en interne, quand on discutait avec les enseignants, avec les directeurs, ils se sont dit, mais quel argent-là qui est gâché, qui est jeté parce qu'il n'y avait même plus quoi acheter comme matériel, on n'atteignait pas l'objectif. Et donc, ce Gouvernement, mais au moment où il doit revenir quand même avec des décisions de rationalité, il regarde ce qui est utile et pas utile. Et donc on n'est pas là pour faire mal, pour faire mal. Mathilde doit certainement mieux s'y connaître sur le sujet et pourra peut-être éventuellement répondre. Enfin, je voudrais dire quand même encore une fois, ce qu'on constate ce soir, il y a ceux qui crient plus fort que les autres, qui espèrent faire oublier qu'ils n'ont ni cap ni solution, leur fonds de commerce, votre fonds de commerce c'est toujours la colère, et bien le nôtre, c'est le travail hein. Et pendant que vous agitez les peurs, nous on gère, pendant que vous fustigez tout, nous construisons, vous manifestez, nous réalisons, nous réparons. Et le MR est aujourd'hui le premier parti francophone, ne vous déplaît, du pays et c'est parce que les électeurs ont préféré la responsabilité au vacarme. Et si nous constituons aujourd'hui avec Les Engagés, une majorité réformatrice à la Région et à la Communauté Française, c'est peut-être parce que les électeurs, ils en ont assez des crieurs de place publique hein, et ils ont choisi les bâtisseurs. Alors, vous savez, on peut s'accorder au moins sur une chose, c'est que je constate qu'on n'est pas d'accord sur grand-chose. Mais vous pouvez vous agiter et vous pouvez, je comprends votre agitation mais il faudra vous faire une raison. Nous avons obtenu, c'est une réalité, le MR et Les Engagés tiennent leur légitimité des urnes. Je vous entends répéter sur tous les plateaux et dans la rue qu'en fait, on aurait trompé tout le monde et qu'en fait, aujourd'hui, si on devait repasser, on serait fait. Mais vous avez vu un petit peu, ça tombe mal l'actualité. Je pense que vous dites souvent qu'on est déconnecté des réalités, mais je crois que c'est vous qui êtes devenu déconnecté. La majorité de nos concitoyens, bien plus conscients des enjeux que vous ne le pensez. Regardez, étudiez, je ne doute pas que vous l'avez fait, étudiez les résultats du sondage appuyé, commandé par la RTBF, la VRT, je crois que c'était le standard avec évidemment les appuis académiques, avec un large panel qui a été qui sondé. Aujourd'hui d'ailleurs, je crois qu'à la RTBF, on se penchait sur les résultats affinés pour l'enseignement. Tirez-en des conclusions. Arrêtez et construisez. Nous sommes le parti des responsabilités, on a une feuille de route, on va la tracer et les résultats, on les verra à la fin et je vous assure, ils seront bons.

Mme la PRESIDENTE : Merci. Je pense que Mme VANDORPE souhaite encore intervenir également.

Mme VANDORPE : M. VACCARI m'a lancé la perche. Très régulièrement dans vos interventions, vous reprenez des éléments du Parlement. Je vous invite à aller réécouter ce qui a été dit sur ce point-là au niveau du Parlement, à savoir, et je pense que vous entendez bien la différence entre les 2 mots, évaluer et supprimer, ce n'est pas la même chose. Et donc, il y a une évaluation qui est faite pour en effet une bonne gestion de ces moyens. Et donc oui, comme l'évaluation est globale sur plusieurs dossiers gratuits pour en effet la rentrée 2025, la mesure n'est pas

prolongée pour les 4èmes, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne le sera pas l'année prochaine. Une analyse est en train d'être faite pour qu'il y ait une gestion pragmatique de ces moyens en termes de développement durable parce que certaines écoles font bien sûr le travail, enfin la plupart des écoles font le travail correctement avec une bonne gestion du matériel. Mais d'autres en effet rachètent du matériel chaque année et ça amène un certain gaspillage financier mais aussi en termes de bonne gestion environnementale. C'est des choses qui sont analysées aujourd'hui. Donc oui, en effet, nous assumons que pour la rentrée 2025, il n'y a pas l'évolution, comme c'était prévu au départ dans la trajectoire budgétaire du pacte, de prolonger cette mesure de gratuité. Cela pourrait l'être par la suite avec peut-être des modalités différentes. Mais je pense que ce n'est pas à vous que je dois rappeler qu'il y a eu des crises en cours de route et que la trajectoire du pacte a changé.

Mme la PRESIDENTE : Au niveau du Centre Culturel, je vous rappelle quand même qu'il y avait un bail emphytéotique. Vous avez déjà eu une réponse en séance du Conseil communal le 9 septembre 2024. Je vous invite Madame AHALLOUCH à relire cette réponse qui était très complète. Si le bail emphytéotique a été prorogé, c'est parce que l'intercommunale avait prorogé l'emprunt contracté pour financer la construction du Centre Culturel. Et vous dire que tout cela avait été voté en séance du Conseil, que ça avait été voté au niveau de l'IEG et tout cela avait été validé par la tutelle. Alors pour terminer, au niveau de la Bibliothèque, vous parlez de la Bibliothèque comme la grande oubliée. On pourra très vite revenir vers vous avec tous les projets qui sont prévus au niveau de la Bibliothèque. Pour terminer, j'abonde dans le même sens que ce que Madame VANDORPE et Monsieur VACCARI ont dit. Je pense que le dernier sondage ici à l'appui est très clair à ce sujet. Oui, Monsieur MOREL.

M. MOREL : Je ne vais pas être long. Mais juste par rapport à ce sondage, je crois qu'on n'est d'accord sur quasi rien. Entre autres sur ce sondage et la lecture qu'on en fait certainement du côté Wallon. Et alors oui, juste par rapport à Madame la Députée, oui, vous dites qu'il y a une différence entre évaluer et supprimer mais si on prend l'exemple des primes de rénovation au niveau Wallon, elles sont supprimées pour beaucoup de gens.

Mme AHALLOUCH : Concernant le fait d'aller écouter ce qui se passe au Parlement, on est ici dans un Conseil communal et personnellement, je me base sur les éléments qui me sont fournis à la fois en Commission et dans les documents financiers. Vous parlez d'évaluation et de suspension. Concrètement, vous l'avez dit vous-même, c'est exact et on l'assume. Il n'y en aura pas pour la rentrée prochaine. Donc, le financement est bien supprimé pour cette année-là. On peut le dire de 10 façons différentes, ça revient à la même chose. Sur les aspects plus idéologiques où ce serait les représentants de la responsabilité. Nous sommes du côté du travail, je rappelle que la richesse de ce pays, ce sont les travailleurs qui l'ont construite. J'ai envie de vous dire, mais sous forme de boutade Monsieur l'Echevin, vous savez qu'on peut se permettre, vous n'avez pas le monopole du travail si vous me permettez. Mais je préférerais revenir sur des choses très concrètes qui nous concernent ici sur la modification budgétaire et les questions concrètes que je vous ai posées. On n'a pas eu de réponse sur la taxe égout. On n'a pas eu de réponse sur les nominations. J'ai pas eu de réponse sur cette cotisation de 1.600.000 € qui continue à être donné au-delà de ce bail emphytéotique déjà qui était un truc complètement dingue. Dire que ça a été approuvé et que c'est passé, je rappelle dans quelles conditions ça l'a été. J'avais repris le PV du Conseil communal à ce moment-là qui disait " C'est une opération avantageuse pour la Ville". Je ne suis pas fiscaliste, on n'est pas comptable, quand on nous dit c'est avantageux, on part du principe que c'est avantageux. C'était avantageux pour l'IEG qui elle a renégocié le montant qu'elle payait à la banque pour ce crédit. La ville de Mouscron a continué à payer plus d'un million d'euros. Alors que l'IEG est passée d'1.000.000 € plus ou moins à 200.000 €. C'est ça que nous disent les documents financiers aujourd'hui. Donc il y a toujours eu ce surplus d'1.000.000 € par an qui ont été payés. Et non, je suis retournée voir le Conseil communal et je suis désolée. J'ai même fini par dire "Si quelqu'un peut me dire combien finalement a coûté ce Centre Culturel, je l'invite au resto ce soir". Ça n'a intéressé personne, ce n'est pas grave. Mais je n'ai pas eu de réponse. C'est comme ça que le Conseil communal s'est terminé sur ce point-là. Donc, de réponse, il n'y en a pas eu. Concernant le Plan Oxygène, je ne suis pas ici pour jouer l'épouvantail. Et vous dites qu'on va faire et tout ça, c'est vous qui le dites. Ah non, je suis désolée, je n'invente rien. Ce que je suis en train de vous dire en termes de conditions pour le Plan Oxygène, je ne l'ai pas sorti d'un chapeau, je l'ai sorti du document que j'ai demandé sur le Plan Oxygène qui vous lie maintenant pour ce plan de gestion. Tous ces points-là sont repris précisément. Là, vous avez été peut-être plus précise, c'est quand vous avez dit que ça ne va pas changer tant que l'équilibre budgétaire à 5 ans est assuré. Ça, on l'a relevé. Ok, c'est intellectuellement quelque chose qu'on peut entendre et je l'ai entendu. Est-ce que j'ai dit le contraire ? Je ne pense pas. Mais en même temps, vous nous prédites des temps difficiles. On a raison un peu de s'inquiéter. Parce que ça veut dire que si cet équilibre n'est pas atteint, ça veut dire que les conditions que l'on a citées, elles vont être d'application. Et c'est pas moi qui le dit, on a parlé des APE, on a parlé du revenu d'intégration sociale, on a parlé de la cotisation de responsabilisation, de la dotation à la Zone de Secours et j'en passe. Cet équilibre budgétaire à 5 ans et au-delà, parce que ce Plan Oxygène, il va au-delà des 5 ans aussi. C'est normal que l'on puisse aussi donner ce qui est prévu dans ce plan de gestion. Je suis désolée mais vous dites aussi que d'autres communes dépassent l'IPP. Je trouve que ce n'est pas une bonne nouvelle. C'est-à-dire que le maximum légal, ce n'est pas assez, on paye encore davantage. Vous avez raison de dire que la Ville n'a pas augmenté ses taxes, c'est exact. Mais ça veut dire aussi qu'en fait, dans certains domaines, elle était déjà au maximum et qu'en fait, avec le Plan Oxygène, elle ne va pas pouvoir les baisser non plus. Je pense que c'est pour ça que j'ai pas obtenu de réponse par rapport à la taxe égout. Ça veut dire que c'est quelque chose qui est quand même liant.

Mme la PRESIDENTE : Simplement pour la taxe égout, comme nous sommes au début d'une nouvelle mandature, toutes les taxes seront revotées au mois d'octobre. C'est à ce moment-là qu'on va en reparler.

Mme AHALLOUCH : Ok. Et de manière plus anecdotique, quand on parle du Syndicat d'Initiative, vous dites ça permet d'organiser des événements pour les mouscronnois. Enfin bon, à un moment donné, il faudra pas alors revenir avec l'argument contraire que c'est une festivité qui ne coûte pas forcément à la Ville parce que c'est le Syndicat d'Initiative qui prend en partie ces dépenses-là si c'est nous qui renflouons les caisses du Syndicat d'Initiative. Je me permettrai d'insister sur la dernière question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Qu'est-ce que c'est que cette cotisation de 1.600.000 € pour l'IEG ?

Mme la PRESIDENTE : On ne sera pas d'accord là-dessus. Je ne sais rien vous dire de plus que ce qui a déjà été dit et redit. Vous avez envoyé des questions écrites au Collège. Vous avez eu une réponse détaillée. Vous avez déjà posé la question en séance du Conseil communal du 9 septembre 2024. Je vous invite simplement à relire cette réponse très complète. Moi je ne sais rien vous dire de plus, je pense qu'on ne sera jamais d'accord sur ces chiffres.

Mme AHALLOUCH : Non, parce que c'est la première fois que je pose la question sur cette cotisation de l'IEG.

Mme la PRESIDENTE : Ah, je pensais que c'était sur le coût du centre culturel.

Mme AHALLOUCH : Non, c'est sur la cotisation de l'IEG, à quoi elle correspond ? Parce que vous me dites qu'on était lié avec un bail emphytéotique ? Mais au-delà du bail on a continué à payer les mêmes montants.

Mme la PRESIDENTE : Désolé, je pensais que vous reparliez encore du centre culturel. Au niveau donc notre plan de gestion et donc tout ce qui est infrastructures qui bénéficient aux Mouscronnois donc cette cotisation, elle porte sur le MIM, les 2 crèches de l'asbl St Achaire et le stade foot. Donc ça, c'est ce qui a trait et alors il y a la cotisation, voilà, et Futurosport aussi.

Mme AHALLOUCH : Il me semble que la cotisation piscine est différente.

Mme la PRESIDENTE : Et il y a une cotisation piscine et une cotisation infrastructures. Et donc la cotisation infrastructures, c'est pour tous les bâtiments que je viens de vous citer.

Mme AHALLOUCH : Et je trouve ça quand même particulier que dans le Plan de Gestion, ce soit indiqué que c'est pour compenser cette perte de loyer. Donc finalement on payait un loyer du Staquet qui en réalité servait à autre chose. Moi, c'est ce que je constate dans les explications que j'entends. Je pense qu'on n'a pas fini d'en entendre parler. Merci pour les réponses.

Mme la PRESIDENTE : Alors, je passe au vote, donc d'abord pour le compte budgétaire 2024.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 22 voix (Les Engagés, MR, ECOLO) et 13 abstentions (PS, PTB, Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

28^{ème} Objet : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°1 2025 – SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Mme la PRESIDENTE : Et avant de passer au point 28, j'ai omis de remercier les services quand même. Donc je fais mon mea culpa, je le fais maintenant. Donc un grand merci à la directrice financière, tout le service des finances, mais également à tous les gestionnaires de services et les membres du Collège communal pour ce travail qui se fait tout au long de l'année et à la Directrice générale aussi, la Directrice générale adjointe. Je les englobe toutes. Alors donc pour la modification budgétaire n°1 2025, donc là, il y a une petite précision que je dois apporter. J'attire votre attention sur le fait que la délibération est modifiée. Effectivement, nous n'avons pas la possibilité de transmettre les documents à la tutelle via e-compte en raison du piratage de l'application et les documents seront donc envoyés via Wetransfer. Donc c'est voilà, une simple petite précision mais qui est quand même importante, je tiens à souligner.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 22 voix (Les Engagés, MR, ECOLO) contre 4 (PS) et 9 abstentions (PTB, Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

29^{ème} Objet : BUDGET 2025 – SERVICE EXTRAORDINAIRE – AFFECTATION DES SOLDES D'EMPRUNTS NON UTILISÉS EN FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons de verser en fonds de réserve extraordinaire un montant de 164.244 € provenant des soldes d'emprunt non utilisés. Alors pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 23 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, Chez Nous) et 12 abstentions (PS, PTB).

(voir délibération ci-jointe).

30^{ème} Objet : BUDGET 2025 – SERVICE EXTRAORDINAIRE – AFFECTATION D'UN SOLDE DE SUBSIDE EN FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons de verser en fonds de réserve extraordinaire un montant de 17.002 € provenant d'un subside supérieur aux dépenses réellement imputées sur cette voie de financement. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 24 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, Chez Nous) et 12 abstentions (PS, PTB).

(voir délibération ci-jointe).

31^{ème} Objet : BUDGET 2025 – SERVICE EXTRAORDINAIRE – AFFECTATION D'UNE INDEMNISATION D'ASSURANCE EN FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons de verser en fonds de réserve extraordinaire un montant de 12.343 € provenant d'une indemnisation d'assurance. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 24 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, Chez Nous) et 12 abstentions (PS, PTB).

(voir délibération ci-jointe).

32^{ème} Objet : BUDGET 2025 – SERVICE EXTRAORDINAIRE - MODIFICATIONS APPORTÉES AUX VOIES ET MOYENS DE FINANCEMENT DE PLUSIEURS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Mme la PRESIDENTE : Le Conseil vote chaque année les voies et moyens de financement des projets d'investissements communaux. Nous vous proposons de modifier les voies de financement initialement prévues sur emprunt afin d'utiliser les fonds de réserve pour des montants le permettant. Cela permettrait ainsi de clôturer les fiches projets sans recourir à l'emprunt. Alors pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 24 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, Chez Nous) et 12 abstentions (PS, PTB).

(voir délibération ci-jointe).

33^{ème} Objet : DIRECTION FINANCIÈRE – RAPPORT SUR LA MISSION DE REMISE D'AVIS – COMMUNICATION

Mme la PRESIDENTE : Conformément au Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la Directrice financière communique son rapport relatif à la mission de remise d'avis à notre assemblée. Il s'agit donc d'une communication. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

34^{ème} Objet : COMPTABILITÉ COMMUNALE – PROCÈS-VERBAL DE SITUATION DE CAISSE – VISA

Mme la PRESIDENTE : Conformément au Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de vérification de l'encaisse établie au 31 mars 2025 est transmis pour visa au Conseil. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

35^{ème} Objet : TAXE COMMUNALE ANNUELLE SUR L'EXPLOITATION DES SERVICES DE TAXIS TELLE QUE RÉGIE PAR LE DÉCRET DU 28 SEPTEMBRE 2023 RELATIF AUX SERVICES DE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR ROUTE AUX MOYENS DE VÉHICULES DE PETITES CAPACITÉS ET SON ARRÊTÉ D'EXÉCUTION – DÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR ET CE JUSQU'À L'EXERCICE 2031 INCLUS – COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ D'APPROBATION DU 16 AVRIL 2025 DU VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES, DE LA MOBILITÉ ET DES POUVOIRS LOCAUX

Mme la PRESIDENTE : Donc c'est une communication de l'arrêté d'approbation du 16 avril 2025 du Vice-Président et Ministre du Territoire des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux. Donc communication, pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

36^{ème} Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DES SERVICES COMMUNAUX – COMMUNICATION

Mme la PRESIDENTE : 36. Rapports d'activités 2024 des services communaux. Communication. Nous portons à votre connaissance le rapport reprenant l'activités des services communaux pour l'année 2024. Il s'agit d'une communication. Pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

37^{ème} Objet : RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATION 2025 DES MANDATAIRES ET DES ÉLUS – EXERCICE 2024 – COMMUNICATION

Mme la PRESIDENTE : Nous portons à votre connaissance le rapport annuel de rémunération des mandataires et des élus pour l'exercice 2024. Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

38^{ème} Objet : JETONS DE PRÉSENCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX – FIXATION DU MONTANT – TUTELLE GÉNÉRALE D'ANNULATION – COMMUNICATION DE LA DÉCISION DU SPW INTÉRIEUR

Mme la PRESIDENTE : Nous portons à votre connaissance le courrier du SPW intérieur signifiant que la délibération du Conseil communal prise en date du 17 février 2025 portant fixation du montant des jetons de présence des conseillers communaux n'appelle aucune mesure de tutelle. J'attire votre attention sur le fait que la délibération est modifiée. L'approbation par dépassement du délai de tutelle a été remplacée par le fait qu'il n'y aucune mesure de tutelle. La délibération est devenue pleinement exécutoire. Il s'agit donc d'une communication. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée adopte prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

39^{ème} Objet : RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAL – TUTELLE GÉNÉRALE D'ANNULATION – COMMUNICATION DE LA DÉCISION DU SPW INTÉRIEUR

Mme la PRESIDENTE : Nous portons à votre connaissance le courrier du SPW Intérieur signifiant que la délibération du Conseil communal prise en date du 17 février 2025 portant modification du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire. Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

40^{ème} Objet : OCTROI DU TITRE HONORIFIQUE DE BOURGMESTRE HONORAIRE À MME BRIGITTE AUBERT – COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ D'APPROBATION DU 27 MARS 2025

Mme la PRESIDENTE : Nous portons à votre connaissance l'arrêté d'approbation relatif à l'octroi du titre honorifique de bourgmestre honoraire à Mme Brigitte AUBERT. Ce titre honorifique ne procure aucun avantage. Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

41^{ème} Objet : REDEVANCE – STAGE NATURE & SANTÉ – DÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR ET CE JUSQU'À L'EXERCICE 2031 INCLUS

Mme la PRESIDENTE : Lors de la dernière semaine du mois d'août, un stage nature et santé sera organisé en partenariat avec la Maison de la Santé, la cellule environnement et l'asbl Centre Culturel de Mouscron. Il permettra d'augmenter l'offre de stage durant les vacances estivales en accueillant en journée complète des enfants de 6 à 10 ans. Nous vous proposons d'adopter un règlement redevance afin de fixer le montant qui sera réclamé lors de l'inscription à 70 € par enfant pour une semaine, repas inclus. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB).

(voir délibération ci-jointe).

42^{ème} Objet : RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF AU STAGE NATURE & SANTÉ

Mme la PRESIDENTE : Toujours au sujet du même stage, nous vous proposons d'adopter un règlement général, celui-ci donc pour fixer les modalités d'inscription de désistement et d'accueil des participants ainsi que des articles relatifs aux repas préparés, à l'assurance, aux objets personnels et à la protection de la vie privée. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB).

(voir délibération ci-jointe).

43^{ème} Objet : SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON ET L'ASBL CENTRE CULTUREL MOUSCRONNOIS DANS LE CADRE DU STAGE NATURE ET SANTÉ

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons également d'approuver le projet de convention de partenariat entre la ville et l'asbl Centre Culturel Mouscronnois concernant ce même stage Nature et Santé. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

44^{ème} Objet : SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ – ABRI DE NUIT/ABRI DE JOUR – COMMUNICATION DE LA FERMETURE ESTIVALE

Mme la PRESIDENTE : Conformément aux Règlements d'Ordre Intérieur de l'abri de nuit et de l'abri de jour, nous vous informons des périodes de fermeture estivale. L'abri de nuit sera fermé du 15 juillet au 15 août 2025 inclus. L'abri de jour sera fermé du 1er au 11 juillet 2025 inclus et du 18 au 29 août 2025 inclus. Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

(voir délibération ci-jointe).

45^{ème} Objet : CONSORTIUM 12-12 – OCTROI DE SUBSIDE

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'accorder au Consortium 12-12 l'aide financière de 250 € afin de soutenir ses actions humanitaires en faveur des victimes du séisme survenu au Myanmar le 28 mars 2025. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.
(voir délibération ci-jointe).

46^{ème} Objet : OPÉRATION 11.11.11 – OCTROI DE SUBSIDE

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'accorder à l'opération 11.11.11 l'aide financière de 250 € afin de soutenir ses projets d'aide aux populations précarisées dans les pays en développement. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.
(voir délibération ci-jointe).

47^{ème} Objet : FÉDÉRATION ROYALE DE MINI-FOOT MOUSCRONNOIS – DÉPENSES POUR COMPTE DE TIERS

Mme la PRESIDENTE : Le dimanche 11 mai dernier, la Fédération Royale de Mini-Foot Mouscronnois a organisé une réception dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville. L'organisation du drink et la prise en charge des frais de boissons a été sollicitée et a obtenu l'avis favorable du Collège communal. Nous vous proposons dès lors d'approuver la prise en charge des frais de boissons estimés à 60 €. Alors pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.
(voir délibération ci-jointe).

48^{ème} Objet : SERVICE FINANCES – MARCHÉ DE SERVICES – FINANCEMENT DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES AU MOYEN DE CRÉDIT – APPROBATION DES SERVICES RÉPÉTITIFS N° 1

Mme la PRESIDENTE : En date du 23 septembre 2024, le Collège communal a approuvé l'attribution de la procédure concurrentielle conjointe dénommée "Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit" à l'établissement de crédit Belfius Banque, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, aux conditions de son offre. Le descriptif technique de la présente procédure concurrentielle prévoyait une durée de contrat de 6 mois avec possibilité pour les emprunteurs de demander des crédits complémentaires ayant le même objet dans une période de 3 ans suivant la conclusion du contrat initial. La période de 6 mois est arrivée à échéance et nous vous proposons de solliciter l'établissement de crédit Belfius Banque afin qu'il communique une offre de crédits complémentaires sur base des estimations des crédits. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.
(voir délibération ci-jointe).

49^{ème} Objet : GESTION DES RESSOURCES INFORMATIQUES – MARCHÉ DE SERVICES – FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À L'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX LOCAUX, INTERNET ET TÉLÉPHONIE IP – MARCHÉ CONJOINT – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Mme la PRESIDENTE : La fourniture des services d'interconnexion des réseaux locaux, internet et téléphonie arrivant à échéance le 15 septembre 2025, il y a lieu de relancer ce marché afin de continuer à bénéficier de ces services. Il s'agit d'un marché conjoint entre la ville de Mouscron, le CPAS de Mouscron et la Bibliothèque de Mouscron. Le marché sera conclu pour une période débutant le 16 septembre 2025 et se terminant le 30 novembre 2027. Le montant estimé de ce marché s'élève à 256.520,00 € TVA comprise pour toute la durée du marché. Et donc pour la ville de Mouscron : 196.020,00 €, pour le CPAS: 42.350,00 € et pour la Bibliothèque: 18.150 €. Nous vous proposons de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.
(voir délibération ci-jointe).

50^{ème} Objet : INSTRUCTION PUBLIQUE – MARCHÉ DE SERVICES - TRANSPORTS EN BUS POUR LES ÉCOLES COMMUNALES, L'ÉCOLE DES SPORTS ET L'ICET - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Mme la PRESIDENTE : Nous devons relancer un marché pour assurer dès la rentrée scolaire prochaine, les transports en bus vers la piscine, le Futurosport ou vers d'autres infrastructures sportives pour les écoles communales, l'école des sports et l'ICET. Le marché comporte 10 lots pour un montant total estimé à 155.051 € TVA comprise. Nous vous proposons d'approuver le cahier des charges et les conditions qui sont donc relatifs au marché ainsi que de passer ce marché par procédure négociée directe avec publication préalable. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

51^{ème} Objet : DT2 – MARCHÉ DE FOURNITURES – SACS POUBELLE – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Mme la PRESIDENTE : Alors une première procédure de passation pour le marché de fournitures de sacs poubelle a été lancée par notre assemblée le 17 février dernier. Cependant, le 23 avril dernier, le Collège a décidé d'arrêter ce marché suite au libellé inadéquat du critère de capacité technique et professionnelle. Et donc nous vous proposons d'approuver le nouveau cahier de charges et les conditions relatives à ce marché ainsi que le montant total estimé à 229.708 € pour les 2 années. Ce marché est prévu pour une durée d'un an et peut faire l'objet d'une tacite reconduction d'un an. Le marché sera passé par procédure ouverte. Pour le vote ?

Mme DEMETS : Oui.

Mme la PRESIDENTE : Pour le PTB?

M. MOREL : Oui, on a été voir le cahier des charges. Ne vous inquiétez pas, on n'a rien trouvé à part le fait qu'il y aura un nouveau logo. Ce sera le nouveau logo de la Ville, vous savez le fameux nouveau logo. Juste une petite question, on est d'accord que les anciens sacs poubelles resteront utilisables.

Mme la PRESIDENTE : Mais bien sûr.

M. MOREL : Je me doutais. Donc oui.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

52^{ème} Objet : DT2 – MARCHÉ DE FOURNITURES – VÉHICULE BREAK HYBRIDE 7 PLACES – FOURGONNETTE – CAMIONNETTE DOUBLE CABINE – FOURGONNETTE FRIGORIFIQUE – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Mme la PRESIDENTE : Nous souhaitons lancer un marché de fournitures pour premièrement, un véhicule break hybride 7 places afin de répondre aux demandes de déplacement de l'accueil extrascolaire et donc estimé à 45.000 €. Une fourgonnette tôlée estimée à 40.000 € TVA comprise pour le service maçonnerie afin de remplacer le véhicule acheté en 2008 devenu obsolète, une camionnette double cabine estimée à 52.000 € TVA comprise pour le service des serres afin de remplacer le véhicule acheté en 2009 et qui est devenu obsolète et une fourgonnette frigorifique estimée à 50.000 € TVA comprise pour le hall du terroir afin de remplacer le petit camion frigorifique acheté en 2017 et devenu obsolète. Le montant global estimé s'élève donc à 187.000 €. Le marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable. Nous vous proposons d'approuver le mode de passation, le montant estimé et le cahier des charges. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

53^{ème} Objet : DA2 – ORGANISATION DU « BEAU VÉLO DE RAVEL » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON ET LA RTBF

Mme la PRESIDENTE : Fin février, la ville de Mouscron a été sollicitée par la RTBF afin d'accueillir une étape de la saison 2025 du Beau Vélo de Ravel sur le territoire communal. Considérant les retombées positives de ce type d'évènement pour le patrimoine communal et pour la ville de Mouscron en général, nous avons souhaité répondre favorablement à cette proposition. Suite aux différents contacts et réunions qui ont permis de préciser les modalités pratiques liées à cette organisation, la date du 19 juillet 2025 s'est précisée et les modalités à charge de la RTBF et à charge de la ville de Mouscron ont été réparties. Dans un souci de transparence et de bonne gestion, ces différents

engagements sont formalisés dans le projet de convention qui est aujourd'hui soumis à votre approbation. Alors pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

54^{ème} Objet : DA2 – ORGANISATION DU « RELAIS POUR LA VIE DE MOUSCRON » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON, L'ASBL SYNDICAT D'INITIATIVE DE MOUSCRON ET LA FONDATION CONTRE LE CANCER REPRÉSENTÉE PAR LE RELAIS POUR LA VIE DE MOUSCRON

Mme la PRESIDENTE : Le samedi 28 et dimanche 29 juin 2025 se tiendra la deuxième édition du Relais pour la Vie de Mouscron au sein du parc communal. La ville de Mouscron souhaite apporter son soutien à cet événement en faveur de la promotion de la santé en général et de la lutte contre le cancer en particulier. Ce soutien se traduit notamment par la mise à disposition du parc communal et des moyens logistiques dont la ville dispose et qui peuvent concourir au bon déroulement de l'événement. Suite aux différentes réunions de préparation, les modalités d'organisation à charge des différents partenaires ont été réparties. Dans un souci de transparence et de bonne gestion, ces différents engagements sont formalisés dans le projet de convention qui est aujourd'hui soumis à votre approbation. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

55^{ème} Objet : DA2 – ORGANISATION D'UNE COURSE À PIED DANS LE CADRE DE « L'HURLUBAN TRAIL 2025 » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON, LE CERCLE DES AMIS POLICIERS, L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MOUSCRON ET LE CLUB DE PROMO VOLLEY TEAM MOUSCRON

Mme la PRESIDENTE : Alors le dimanche 15 juin 2025 se tiendra la quatrième édition de l'Hurluban Trail sur le territoire mouscronnois. Concernant les retombées positives de ce type d'événement en termes d'image, de promotion du sport, de valorisation du patrimoine local, en termes aussi de promotion de la santé, en termes de promotion de la ville de Mouscron en général, nous souhaitons réitérer notre soutien à l'événement. Suite aux différentes réunions de préparation, les modalités d'organisation à charge des différents partenaires ont été réparties. Ces différents engagements sont formalisés dans le projet de convention qui est également soumis à votre approbation. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

56^{ème} Objet : DA2 – FÊTE NATIONALE 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE MOUSCRON, L'ASBL SYNDICAT D'INITIATIVE DE MOUSCRON ET L'ASBL GESTION CENTRE-VILLE DE MOUSCRON

Mme la PRESIDENTE : À l'occasion de notre fête nationale, le lundi 21 juillet 2025, des animations seront organisées à Mouscron. Le soutien apporté par la ville concerne la mise à disposition des moyens logistiques et humains dont elle dispose et utile à la bonne préparation et au bon déroulement de l'événement. Ces engagements sont formalisés dans le projet de convention de partenariat avec l'ASBL Syndicat d'initiative de Mouscron et l'ASBL Gestion Centre-Ville que nous vous proposons d'approuver. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

57^{ème} Objet : ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ – DOCUMENTS FINAUX DES 3 PHASES - APPROBATION

Mme la PRESIDENTE : En 2018, il était évident qu'une actualisation du Plan Communal de Mobilité était nécessaire et celle-ci a donc été lancée. La phase 1 dresse le bilan du Plan Communal de Mobilité, PCM précédent et le diagnostic. Une enquête en ligne a été réalisée par les bureaux d'études entre le 15 mai et le 15 septembre 2020 ayant rassemblé 1.329 avis. La phase 2 établit et définit les objectifs du nouveau Plan Communal de Mobilité. Des ateliers de co-création ont été organisés par les bureaux d'études avec des représentants de l'administration, des commerçants, de l'IEG, du Conseil communal, de la CCATM, du SPW, de la Police locale, des TEC et des associations d'usagers de la route les 18 et 20 mai 2021. Les 2 premières phases ont été présentées au Collège, en Commission et à la CCATM en

février 2022. Trois réunions du comité technique avec des membres de l'administration communale, un représentant SPW et des bureaux d'études ont été organisés pendant l'année 2023 en vue de procéder à l'amendement du rapport et des fiches action. La phase 3 propose un rapport d'actions à mettre en œuvre et des fiches action par thématique. Cette phase a été présentée au Collège, à la CCATM et en Commission en février 2024. Une enquête publique s'est déroulée du 26 février au 12 avril 2024 et les documents de la phase 3 ont été amendés avec les remarques reçues. En sa séance du 24 juin 2024, le Conseil a pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs aux 3 phases dont des éléments techniques repris dans un erratum. Cet erratum n'a pas fait l'objet de discussions et de vote lors du Conseil. Nous vous proposons aujourd'hui de valider et adopter l'ensemble des documents, en ce compris l'erratum communiqué en juin 2024. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

58^{ème} Objet : MUSÉE DE FOLKLORE VIE FRONTALIÈRE DE MOUSCRON – NOUVEAU RÈGLEMENT ORGANIQUE DE GESTION DES COLLECTIONS – APPROBATION

Mme la PRESIDENTE : Le règlement organique du musée communal constitué en 1953 doit être actualisé afin de répondre aux conditions et critères liés à la reconnaissance et subventionnement par la Communauté française. Il s'avère nécessaire de viser une gestion raisonnée et professionnelle des collections du Musef en adoptant un nouveau règlement organique. L'objectif étant de maîtriser l'afflux de nouveaux dons en visant une politique de gestion clarifiée des critères d'analyse bien définis. Une concertation dans la prise de décision par la constitution d'un comité d'acquisition, ainsi qu'une communication transparente vers les citoyens qui sont des donateurs potentiels. Alors pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

59^{ème} Objet : SWDE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2025 – APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE ASSEMBLÉE

Mme la PRESIDENTE : La SWDE se réunit en assemblée générale ordinaire le 27 mai prochain. Nous vous proposons d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée. L'échevin Pascal VAN GYSEL y est le représentant de la ville. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

60^{ème} Objet : IMIO – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025 – APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE ASSEMBLÉE

Mme la PRESIDENTE : L'intercommunale IMO se réunit en assemblée générale le 10 juin prochain. Nous vous proposons d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée. Messieurs Laurent HARDUIN, François MOULIGNEAU, Steve MERCIER, Roger ROUSMANS et Thibault MOREL y sont les représentants de la ville. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

61^{ème} Objet : ORES ASSETS – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2025 – APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE ASSEMBLÉE

Mme la PRESIDENTE : L'intercommunale Ores Asset se réunit en assemblée générale le 12 juin prochain. Nous vous proposons d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée. François MOULIGNEAU, Charles BRACQ, Emmanuel PROVIS, Martin VANDENBUSSCHE et Abdel BENYACOUB y sont les représentants de la Ville. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

62^{ème} Objet : INTERCOMMUNALE TMVS – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2025 – APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE ASSEMBLÉE

Mme la PRESIDENTE : L'intercommunale TMVS, Tussengemeentelijke Maatschappij Voor Services, se réunit en Assemblée Générale le 17 juin prochain, nous vous proposons d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée. Caroline DE WINTER et moi-même y sommes les représentantes de la Ville. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

63^{ème} Objet : IPALLE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025 – APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE ASSEMBLÉE

Mme la PRESIDENTE L'intercommunale IPALLE se réunit en Assemblée Générale Ordinaire le 26 juin prochain. Nous vous proposons d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée. Mathilde VANDORPE, Jean-Charles GISTELINCK, Steve MERCIER, Fatima AHALLOUCH et Thibault MOREL sont les représentants de la ville. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

64^{ème} Objet : CELLULE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – PRIME EMBELLISSEMENT – RÉNOVATION FAÇADE COMMERCIALE – VALIDATION DOSSIER H3M

Mme la PRESIDENTE : La Cellule de Développement Commercial a réceptionné un dossier de prime à l'embellissement rénovation de façade commerciale pour le commerce H3M situé 23, Petite Rue à Mouscron. Ce dossier complet a été validé par les membres du jury. Cette décision du jury a été approuvée par le Collège communal du 8 avril 2025. Nous vous proposons d'approuver le paiement de cette prime de 6.000 €. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

65^{ème} Objet : CELLULE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – PRIME CRÉA'COM – VALIDATION DÉCISION DU JURY 19

Mme la PRESIDENTE : 4 candidats ont présenté leur dossier devant le 19^{ème} jury Créa'Com qui s'est tenu le 25 février 2025. 3 candidats ont obtenu un avis favorable du jury, dont un sous condition. Il s'agit de la FamiGliA, restaurant pizzeria rue du Crétinier à Herseaux, le traiteur Dégusta'Tif rue de Tourcoing 77 à Mouscron, et Key of Dreams, spa privatif, Rue du Cardinal Mercier, 29 à Dottignies et cela, sous conditions de travaux électriques à réaliser par ORES. Nous vous proposons de valider la décision du jury pour ces dossiers et d'approuver l'octroi d'une prime d'un montant estimé à 6.000 € à chaque candidat retenu. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

66^{ème} Objet : MISE EN SENS UNIQUE LIMITÉ DE LA RUE DU PATRONAGE

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons de fusionner les points 66 et 67, d'accord ? Pour faciliter l'accès et la circulation autour de l'Ecole Libre du Mont-à-Leux, il est proposé de mettre en Sens Unique Limité la rue du Patronage. Le sens de circulation se ferait depuis la rue de Namur vers la rue de l'Eglise. En complément de cette mise en sens unique, le stationnement serait marqué du côté droit. Une piste cyclable serait marquée dans le sens inverse de la circulation et un passage piéton créé à hauteur de l'accès à l'école. Cette proposition a fait l'objet d'une enquête auprès des riverains de la rue du Patronage et des utilisateurs des batteries de garage présentes dans cette rue par un affichage sur les portes des dits garages. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

67^{ème} Objet : MARQUAGE DU STATIONNEMENT ET D'UN PASSAGE PIÉTON À LA RUE DU PATRONAGE

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

68^{ème} Objet : RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE COMMUNAL SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE CONCERNANT LES PLACES DE PARKING AU NIVEAU DU PARKING BAS DU CENTRE ADMINISTRATIF MOUSCRONNOIS, SIS RUE DE COURTRAI, 63 – RÉSERVATION DE TROIS EMPLACEMENTS POUR RECHARGE VIA DEUX BORNES ÉLECTRIQUES À DESTINATION DES VÉHICULES COMMUNAUX UNIQUEMENT – VOIRIES COMMUNALES

Mme la PRESIDENTE : En raison du nombre croissant de véhicules électriques au sein du parc des véhicules communaux, il est proposé d'ajouter des emplacements de stationnement réservés pour recharge via une borne de recharge électrique à destination des véhicules communaux, mais uniquement à côté de la place déjà existante sur le parking bas du Centre Administratif. Elles seront placées à côté de l'escalier qui va du parking à la rue de Courtrai dans la continuité de la place déjà existante. Pour le vote ?

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 34 voix (Les Engagés, MR, ECOLO, PS, PTB) et 1 abstention (Chez Nous).

(voir délibération ci-jointe).

Mme la PRESIDENTE : Nous passons aux questions d'actualité. La première question est posée par Thibault MOREL pour le groupe PTB. Elle concerne le projet des 3 Herseaux. Comme la deuxième question qui sera posée par Mme Fatima AHALLOUCH pour le groupe PS concerne également le projet des 3 Herseaux. Je laisse donc d'abord la parole à M. MOREL. Ensuite à Mme AHALLOUCH. Ce sera une réponse conjointe.

M. MOREL : Ce sera mon camarade Sylvain qui va parler.

Mme la PRESIDENTE : Je laisse la parole à M. Sylvain SOETE.

M. SOETE : Merci. Nous avons appris par voie de presse et via les réseaux sociaux qu'une réunion avait eu lieu le vendredi 9 mai, entre d'une part, le Comité pour la défense des 3 Herseaux et d'autre part, Madame la Bourgmestre et Monsieur l'Echevin de l'urbanisme. Quelle a été la teneur de cette réunion ? Des engagements ont-ils été pris ou confirmés vis-à-vis des représentants du comité des 3 Herseaux ? Qu'en est-il des engagements pris dans la Déclaration de Politique Communale ? En termes d'approche urbanistique et d'aménagement du territoire, l'ensemble du Collège porte une ambition commune, changer de paradigme en consacrant une priorité à la préservation de la nature mouscronnoise et à la maîtrise de l'artificialisation des sols pour avoir besoins de nouveaux logements et l'attractivité de notre territoire pour les investisseurs. Fort de cette volonté, nous analyserons les anciens et les nouveaux projets immobiliers d'envergure à l'aune de cette méthodologie de ces valeurs en privilégiant les projets de création de logements au sein des périmètres urbains déjà bâtis. Nous mettrons également l'accent sur la réhabilitation des friches industrielles. On se rappellera que lors de la campagne électorale, le parti Écolo Mouscron avait répondu aux questions posées par le comité et s'était engagé à ne plus octroyer de permis pour le projet des 3 Herseaux, à abroger le projet d'urbanisation des 3 Herseaux, à ne plus autoriser de nouvelles constructions sur les terres cultivées à Mouscron et à impliquer davantage les habitants en ce qui concerne l'aménagement du territoire. On se souviendra également que Les Engagés et le MR avaient refusé de répondre aux mêmes questions mais que plusieurs candidats Engagés, Mme Ann CLOET, Mme Kathy VALCKE et Pascal VAN GYSEL s'étaient rendus à l'apéro Marche du Comité la veille du scrutin du 13 octobre dernier. Est-ce que des garanties ont été données au comité concernant ces questions ? Récemment, une réunion citoyenne a été organisée conjointement par la Ville de Tournai et Notélé au sujet de la ceinture alimentaire. Les échos sont positifs. Ne serait-il pas une belle inspiration pour contacter Notélé pour reproduire l'initiative au sujet des 3 Herseaux qui est à la fois un dossier emblématique mais également représentatif du débat qui doit nécessairement être mené concernant les choix que nous voulons faire pour notre ville et son territoire. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Merci, je laisse la parole à Madame AHALLOUCH.

Mme AHALLOUCH : Merci Madame la Bourgmestre. Nous avons également appris la tenue de cette réunion le 9 mai dernier avec le collectif "Non au projet des 3 Herseaux". Alors que le sujet a défrayé la chronique et déchaîné les passions durant plusieurs mois et en particulier lors de la campagne électorale en octobre, on a pu

constater que l'urbanisation de notre commune était devenue l'un des sujets phares pour la population. Et force est de constater aujourd'hui que le sujet a quelque peu disparu des radars. Lors de la présentation de votre Déclaration de Politique Communale, il n'y a d'ailleurs aucune référence à ce projet d'envergure en particulier et entre-temps d'autres dossiers d'urbanisation ont continué à être validés. On aimerait faire le point sur ce dossier. Quel a été le sujet de cette réunion? Qu'est-ce qu'il en est ressorti ? Est-ce que vous avez pris des engagements concernant ce projet des 3 Herseaux ? Et quelle est la suite qui y sera donnée ? Y a-t-il un agenda qui est mis en place ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la PRESIDENTE : Alors le 9 mai dernier, Monsieur l'échevin de l'urbanisme et moi-même avons effectivement rencontré le collectif "Non au projet des 3 Herseaux" à leur demande. Vous le savez, ma porte est toujours ouverte pour les citoyens qui souhaitent me rencontrer. La discussion a été constructive et je les en remercie. Le collectif a rappelé sa position concernant ce projet d'urbanisation. Je vous rappelle que nous avons inscrit dans notre DPC différents points en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et nous comptons bien suivre cette ligne de route afin de respecter nos engagements. Notre vision urbanistique de la ville de Mouscron se base sur une volonté forte de reconstruire la ville sur la ville, tout en intégrant des principes de végétalisation et de préservation de la nature. L'objectif principal est de changer de paradigme en plaçant au cœur des priorités la protection des espaces naturels mouscronnois et le contrôle de l'artificialisation des sols, tout en répondant aux besoins croissants de logements et en maintenant l'attractivité du territoire pour les investisseurs. Afin de mener à bien cette vision, nous nous sommes engagés à analyser de manière approfondie les projets immobiliers, qu'ils soient anciens ou nouveaux en fonction de leur capacité à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Une attention particulière sera portée à la réhabilitation de friches industrielles et à la création de nouveaux logements dans les zones urbaines déjà développées afin de ne pas étendre inutilement les zones urbanisées. Nous redoublons d'efforts afin que les dossiers tels que Vanoutryve, Site Motte, Moulin-Vernier, Blanches-Mailles et d'autres évoluent de la phase projet à une exécution et qu'enfin des projets qualitatifs voient le jour. Je vous assure que l'ensemble des services communaux associés travaillent en ce sens. Je vous rappelle également que suite à l'adoption du Schéma de Développement du Territoire, les outils communaux d'urbanisme tels que le Schéma de Développement Communal et le Guide Communal d'Urbanisme devront être revus à l'horizon 2030. La révision de ces outils permettra d'intégrer ces nouveaux principes de développement territorial en inscrivant de nouveaux objectifs découlant de notre DPC. Les nouveaux projets de reconstruction de la ville sur la ville pourront également répondre à ce principe et nous serons attentifs aux projets présentés ainsi qu'aux charges d'urbanisme et conditions qui pourraient y être apportées en termes de végétalisation, déminéralisation, création de potagers urbains, développement d'équipements publics. Vous avez raison, le dossier des 3 Herseaux est complexe. Le Collège communal souhaite mener cette réflexion sereinement en prenant en compte tous les aspects du dossier. Notre objectif est de trouver une solution équilibrée. Concernant la ceinture alimentaire relevant du principe général d'autonomie alimentaire, vous savez pertinemment que notre commune développe déjà à son échelle des projets répondant à cet objectif. Alors dans notre Déclaration de Politique Communale, nous avons proposé plusieurs mesures qui visent tout d'abord à maintenir les zones agricoles, dont celle du Marhem, afin de favoriser la diversification des activités et l'émergence de nouvelles vocations, à soutenir les producteurs locaux, notamment via le Hall du terroir, à continuer à développer les potagers urbains, à encourager les circuits courts pour promouvoir une production et une consommation locale. Vous pouvez vous en rendre compte, nos ambitions sont claires et elles sont collégiales en la matière.

Mme AHALLOUCH : Merci pour les réponses. Pour ma part, ça reste plus que flou, donc on a cité beaucoup de projets qui n'ont finalement rien à voir avec la question des 3 Herseaux donc on n'en sait pas davantage si ce n'est que vous allez prendre en compte tous les aspects du dossier, ce dont honnêtement je ne doutais pas. Ça me semble tomber sous le sens. Vous parlez d'un échange constructif, vous m'avez cité un tas de passages des extraits de la DPC. Mais concrètement, on n'en sait pas davantage et puis ce qui m'interpelle aussi, c'est que c'est à leur demande, donc c'est un sujet qui crée beaucoup de crispations et qui a franchement déchaîné les passions et ça me semblait quand même important que sur un projet comme celui-là, il puisse aussi avoir une démarche proactive de la commune. Donc on n'a pas de réponse, on n'en a aucune concernant les 3 Herseaux, on va être clair et on suivra ça avec attention parce que c'est, je veux dire chacun s'est positionné sur ce sujet épineux et maintenant il s'agit d'aller jusqu'au bout de cette prise de position.

Mme la PRESIDENTE : Vous dites que vous n'avez pas de réponse. Moi, je peux vous rassurer que le collectif des 3 Herseaux, quand nous avons expliqué que c'est un dossier complexe et qu'il fallait examiner tous les différents éléments de ce dossier et qu'il fallait vraiment mener cette réflexion sereinement en tenant compte de tous les aspects du dossier, et bien, je peux vous assurer que le collectif des 3 Herseaux était satisfait de notre réponse, mais donc voilà, ce n'est certainement pas un dossier qui est mis aux oubliettes. Pas du tout.

Mme la PRESIDENTE : Question numéro 3 posée par Sophie DEMETS pour le groupe PS. Elle concerne les travaux dans la rue du Dragon.

Mme DEMETS : Merci. Monsieur l'échevin, les riverains reviennent vers nous et se plaignent du manque d'informations relatives aux travaux prévus dans la rue du Dragon. En effet, ce jeudi 8 mai, des panneaux d'interdiction de stationner ont été installés. Ils indiquent que l'interdiction est effective du 12 mai au 9 juin prochain pour la portion de la rue qui va du croisement de la rue du Christ jusqu'à celui de la rue du Beau Site. Quelques jours après cette pose de panneaux, d'autres semblables ont été posés dans le prolongement de la rue jusqu'au carrefour de la patte d'oie. Les riverains n'ont eu aucune information préalable. Aucune toute boîte n'a été distribuée à l'avance. Or, il s'avère que certains sont en vacances et que leurs voitures sont stationnées là. Nous en avons déjà discuté lors de la première

phase de travaux lors de la mise en sens unique de la chaussée du Risquons-Tout. Et vous nous aviez dit que ces travaux seront effectués les uns à la suite des autres. Pouvez-vous donc nous dire pourquoi aucune information préalable n'ait été faite aux riverains puisqu'il s'agit de travaux prévus à des dates fixes et divisés en tronçons? Il est donc possible de prévoir une communication plus claire. Par ailleurs, la signalisation de la déviation n'est pas claire. Les automobilistes tournent en rond. Quelles solutions proposez-vous pour la suite des futurs travaux pour pallier au manquement de communication ? Merci pour vos réponses.

Mme la PRESIDENTE : Je laisse la parole à Simon.

M. VARRASSE : Merci et merci pour la question qui est posée. Donc, comme je l'ai précisé précédemment, les travaux qui sont en cours, j'ai l'impression que ça résonne, non, ça va ? J'ai l'impression de m'entendre 10 fois quand je parle. Bref, donc les travaux qui sont en cours actuellement, ils s'inscrivent dans le cadre d'un réasphaltage complet des voiries, donc de toute la chaussée du Risquons-Tout, de la rue du Dragon et encore d'autres voiries. Donc, on le sait, il y a des taques d'égouts qui sont abîmées, qui sont enfoncées, qui sont cassées. Et ici, l'objectif, c'est de réparer, rénover une cinquantaine de taques. Et pour limiter l'impact, parce qu'on sait qu'il y a toujours un impact, on a décidé de couper ça en plusieurs phases en faisant des interventions sur une dizaine de taques d'égouts à la fois. Alors, c'est vrai qu'il y a différentes phases qui vont se succéder, mais c'est difficile de donner un timing hyper précis pour chaque phase, étant donné que ça dépend de la phase précédente. On ne commence pas une phase tant que la phase précédente n'est pas terminée en termes de rénovation, en termes de séchage aussi, c'est parfois ça qui prend qui prend du temps et qui est difficile à estimer de manière précise. La déviation est prévue. Moi, elle me semblait claire, j'ai demandé à l'équipe d'aller sur place pour voir si toute la signalisation était bien correcte, était bien en place. Donc je leur ai demandé ça aujourd'hui, ils iront sur le terrain cette semaine pour voir s'il y a lieu de changer quelque chose. Mais en tout cas la remarque a été entendue, on va aller voir sur le terrain. Le placement de panneaux d'interdiction de stationnement dans le tronçon jusqu'à la patte d'oie, c'est une imposition des services de police afin de favoriser la mobilité et la déviation. Il y a aussi des taques qui doivent être réfectionnées dans ce tronçon-là, mais ça ne nécessitera pas de fermeture car les taques se situent dans les zones de stationnement. Il y aura moins d'impact que pour les autres phases en tout cas. Ensuite, pour être complet, il y aura encore une phase qui va concerner le carrefour entre la rue du Dragon, la rue de la Wallonie et la rue des Villas. Là aussi, on va travailler en 2 phases afin de ne pas bloquer complètement ce carrefour parce qu'on sait qu'il y a déjà beaucoup de travaux un peu partout. On va travailler en 2 phases. On attend les différents avis pour pouvoir délivrer une autorisation et communiquer aux riverains les éléments très concrets. J'arrive à la question de la communication qui était centrale évidemment de votre question. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, le Collège communal souhaite améliorer la communication des chantiers voiries. Et je peux vous assurer que c'est un travail de tous les jours. Je pense qu'il y a beaucoup de communication qui se passe bien. C'est vrai qu'il y a des communications où on peut encore s'améliorer. À la suite de votre question, je suis retourné vers les services parce que j'avais évidemment demandé qu'il y ait une communication vers les riverains pour chaque phase. On m'a dit que les courriers riverains ont bien été distribués dans la rue du Dragon. Mais entre la rue du Christ et la rue du Val, il y a eu un couac sur le tronçon rue du Val - Patte d'Oie où les services n'avaient pas bien compris l'avis qui avait été remis par la police et pensaient qu'il n'y avait pas d'impact sur ce tronçon-là. On sera vigilant pour la suite. On essaie de nous améliorer. Sachez aussi qu'on est en train de mettre en place une meilleure concertation entre la Ville et la police pour un peu fluidifier et accélérer les échanges d'informations relatifs à ces chantiers, aux déviations, etc, etc. Tout le monde est de bonne volonté. Je suis convaincu qu'on va aller vers quelque chose de mieux. Mais en effet, sur ce coup-ci, il y a eu un petit couac dans la communication et je le regrette pour les riverains parce qu'évidemment, ce n'est jamais agréable d'apprendre quelque chose quand c'est déjà en œuvre.

Mme DEMETS : Merci beaucoup. Je vais juste rebondir concernant la signalétique. En fait, pour que ce soit peut-être un petit peu plus clair, quand on descend la rue du Christ et qu'on veut remonter la rue des Villas. Là, il y a un panneau de déviation qui nous fait aller vers la rue de Tourcoing, donc vers la gauche. Mais du coup, on nous explique pas que si on remonte la rue des villas, soit on remonte jusque la rue du Beau-Site et là c'est bloqué, c'est cul-de-sac et donc on revient vers la rue du Christ. Ou alors, on tourne juste avant au Sapin Vert sur la gauche. Mais là, alors pareil, si on reprend après Rue du Val, il n'y a pas de panneaux non plus pour dire qu'après, on doit revenir vers la rue du Christ. C'est ça essentiellement le problème. Pour les "habités des rues" qui se disent qu'ils vont tourner rue des Villas, c'est la problématique.

La séance est levée à 22 h 30'.